

L'ACTION NATIONALE

VOLUME LVIII, Numéro 3

Novembre 1968

75 cents

LA SUN LIFE

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : M. Daniel Johnson	205
Rosaire MORIN : La Sun Life	211
Jean GENEST : Coopération internationale et Incaparina	254
Jean-Charles CLAVEAU : L'expérience belge, l'exemple suisse et le problème québécois	267
François-Albert ANGERS : Où va l'Église — II	275
François-Albert ANGERS : Ottawa à l'heure de Moscou	284

LA FAMILIALE

COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION

Maintenant fusionné avec

L'Association coopérative d'Investissement

(contrôlée par la Fédération des Magasins CO-OP du Québec)

Construction d'un nouveau magasin
dans le Domaine Saint-Sulpice
à l'angle des rues André-Grasset et Legendre

Le magasin actuel à 5271, rue Saint-Hubert
a été fermé à la suite de cette décision

Pour tous renseignements appeler à 381-3154

L'ACTION NATIONALE

VOLUME LVIII, Numéro 3

Novembre 1968

75 cents

Éditorial

M. Daniel Johnson

Qu'avons-nous fait au ciel pour nous attirer par trois fois la mort d'un premier ministre de notre province : Duplessis en 1959, Sauvé en 1959 et Daniel Johnson en 1968. Le même parti politique est atteint. Et trois fois tous les enjeux politiques sont remis en question d'une façon dramatique.

Par son départ nous voyons mieux comment M. Daniel Johnson était devenu la grande personnalité politique de la scène québécoise et même canadienne. Il y avait chez lui un sincère attachement à la nation canadienne-française en même temps qu'un sens assez normand des formules à employer et du temps à choisir. Il était politicien dans l'âme, mais jamais lâche ou démissionnaire. Il n'avait pas élu la doctrine du relativisme et du possible comme la doctrine du politicien. Il laissait cette médiocrité d'âme à quelques politiciens fédéraux. Mais tout en accordant aux principes leur importance il savait leur donner une coloration de bon sens qui ralliait les hommes autour de lui.

Plusieurs fois nous avons pu le rencontrer personnellement et chaque fois il nous a surpris par l'étendue de son information sur les problèmes les plus difficiles, par sa connaissance du Québec et de ce qu'il est possible d'attendre de nos gens. Simple, détendu, invitant à la conversation, il disait sa pensée, demandait la vôtre et possédait une mémoire

extraordinaire des événements avec leurs implications politiques. La nation canadienne-française n'a jamais marché très vite mais, avec lui, elle allait sûrement.

Il voyait bien que son rôle principal était de trouver du travail et des salaires raisonnables aux Québécois. Il fallait de l'énergie motrice, il fallait des industries, il fallait dépenser au-delà des ressources, avec tous les risques que cela comportait. Il voyait les syndicats de fonctionnaires gruger les revenus publics. Il comprenait l'importance de la rénovation scolaire qui, avant d'en arriver à un plateau, exigeait de plus en plus de fonds. Il était critique de plusieurs innovations en matière scolaire : ce gaspillage sur lequel il était très bien renseigné, les plaintes des parents qui s'élevaient partout dans la province. Tout l'intéressait. Il était volontiers sceptique et railleur sur le Conseil supérieur de l'éducation et ses grands coups de sabre en l'air. Et ainsi du reste : bonne humeur, intelligence des faiblesses humaines, volonté de faire « quelque chose ». Nous avons la nette impression de nous trouver devant quelqu'un d'enraciné au Québec, de passionnément dévoué à son service, qui aurait voulu faire plus mais que nos divisions et notre émiettement entre plusieurs factions empêchaient d'accomplir l'oeuvre rêvée. Plus sûr de la nation et de ses humeurs variables, il eût osé davantage. Mais quel homme, pris comme lui dans des circonstances extrêmement difficiles, aurait pu faire davantage ? Cet homme, nous désirons peut-être inconsciemment toujours le rencontrer, mais n'appartient-il pas à l'ordre idéal ou à l'ordre du génie ? M. Daniel Johnson était près de nous, il était l'un de nous et il était parvenu plusieurs fois à parler pour nous. Peu de premiers ministres dans toute l'histoire du Québec méritent cet éloge.

À la veille de sa dernière conférence de presse (25 septembre 1965) où M. Daniel Johnson fut étincelant, la Ligue d'Action nationale lui envoya ce télégramme, par l'intermédiaire de son président, M. François-Albert Angers :

« ATTENDONS DE VOUS A CONFÉRENCE DE PRESSE POSITION FERME SUR STATUT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC. STOP. QUÉBEC DOIT DEVENIR UN ÉTAT FRAN-

ÇAIS DANS LE PLEIN RESPECT DES DROITS DE PRIVILÈGES MINORITAIRES LÉGITIMES. STOP. TOUT COMPROMIS VERS BILINGUISME OFFICIEL POUR QUÉBEC EST DANGER DE MORT POUR AVENIR DU FRANÇAIS ET N'EST PAS NÉCESSAIRE AU RESPECT DES DROITS MINORITAIRES. »

Nous avons lieu d'être fiers de la façon dont M. Daniel Johnson a mené cette conférence difficile et extrêmement périlleuse à tant d'égards et que des millions de Canadiens ont suivie. Il restera bien sûr à juger les mesures concrètes qui ont été annoncées pour définir le statut linguistique au Québec et que devra prendre son successeur.

La façon dont M. Johnson a exposé les données du problème nous paraît de nature à laisser croire que tout en évitant l'arbitraire, l'action du gouvernement de Québec sera claire et vigoureuse pour faire du Québec un État aussi français que l'Ontario est anglais, selon ses propres termes.

Un État dans lequel, si nous avons bien compris, c'est la langue française qui situera les citoyens de première zone; de sorte que dans le respect des droits minoritaires, il ne sera pas toléré qui ni les anglophones de longue date, ni les immigrants risquent de devenir des citoyens de seconde zone par leur ignorance du français.

Nous souhaitons à l'Union nationale d'obtenir l'adhésion de nouvelles figures, parmi les compétences du monde industriel, financier et universitaire, afin de relancer le Québec. Nous devons faire front à des offensives multipliées de la part d'Ottawa, franches ou sournoises, et nous aurons besoin de toutes les compétences. Déjà trop d'intellectuels, flairant l'herbe tendre, soit dans nos Universités, soit dans nos Chambres de commerce, inclinent vers des positions qui sont, à notre point de vue, des reculs, et des gains au point de vue du fédéral. Or nous ne pouvons pas reculer, comme nation. Tant pis, si quelques individus succombent à la tentation de la médiocrité, même si cela reste un malheur. Mais le Québec devrait rallier la plus grande partie de nos intellectuels, ne laissant que les opportunistes à M. Pierre-Elliott Trudeau.

L'héritage politique laissé par M. Johnson n'est pas celui d'une maison complètement en ordre mais, substantiellement, nous allons dans la bonne direction. Son successeur, s'il a le même doigté et la même fermeté, devra se répéter chaque jour qu'il est le représentant de l'État français d'Amérique, qu'il fait face à 220,000,000 de nord-américains de culture anglo-saxonne et qu'il doit raffermir notre personnalité nationale française. Les gestes posés par M. Johnson ne lui indiqueront certainement pas un ramollissement mais l'inviteront à une certaine fierté de bon aloi. Cette fierté transparaissait dans la dernière conférence de presse de M. Johnson, elle fut comme une espèce d'adieu au Québec qu'il a aimé et servi. Un vrai testament aux Québécois.

Jean GENEST

VIE NATIONALE

ALL MILLIONaire

La Sun Life

par Rosaire Morin

L'importance de l'assurance-vie

A la page 21 du 97^e rapport annuel de la Sun Life, le lecteur peut lire :

"Renseignez-vous auprès de la Sun Life.

Fondée au Québec, elle vous connaît mieux".

En effet, la Sun Life connaît bien la psychologie du citoyen canadien-français et elle s'enrichit de \$37 000 000 par année à même l'épargne populaire du Québec. Mais le citoyen canadien-français ne connaît pas la Sun Life. Pour la présenter sous son véritable jour, cette étude vous est dédiée.

Situons d'abord le marché de l'assurance sur la vie qui canalise chaque année plus d'un milliard de dollars.

Primes

En 1966, les compagnies mutuelles et à fonds social constituées selon la loi fédérale ont perçu \$1 032 835 000 en primes d'assurance ordinaire et d'assurance collective. Les sociétés de secours mutuels ont encaissé \$18 753 000 en primes. Les compagnies et sociétés à charte ont encaissé \$86 581 000. La somme totale recueillie par les compagnies et sociétés s'élève à \$1 138 169 000.

Les primes perçues en Ontario représentent \$437 158 000, soit 38.4% des primes canadiennes. Les primes perçues au Québec correspondent à 27.7% des primes canadiennes.

Note de la Rédaction. — Pour le bénéfice de nos lecteurs, notre collaborateur M. Rosaire Morin nous donne le fruit de nombreuses recherches. Il poursuit une enquête sur la force économique des Canadiens-Français au Québec. Avec ces chiffres et ces faits les jeunes du Québec pourront comprendre comment ils ne sont pas maîtres chez eux, comment s'explique la solidarité entre les Anglo-Québécois et comment nos souscriptions reçoivent si peu d'aide du côté de la grande finance et de la grande industrie. Nous nous proposons de poursuivre cette enquête qui rappellera en plus détaillé les chocs causés par M. Victor Barbeau quand il nous apprit la mesure de notre taille !

Mais les primes perçues par les compagnies et sociétés canadiennes-françaises n'égalent que 6.8% des primes canadiennes.

Cette pauvre situation oblige à revenir sur un sujet d'une importance aussi vitale.

Nouvelles polices

En 1966, \$9 040 333 979 ont été souscrits en nouvelles polices d'assurances sur la vie dont \$6 396 829 664 en contrats d'assurance ordinaire et \$2 643 504 315 en contrats d'assurance collective.

Les nouvelles polices émises au Québec représentent une proportion de 27.3%; les nouvelles polices émises en Ontario atteignent le chiffre de \$3 803 611 000, soit 42%.

Au Québec, dans l'émission des nouvelles polices, les compagnies et sociétés canadiennes-françaises obtenaient, en 1963, 28.4% des nouvelles affaires québécoises; en 1964, 25.5%; en 1965, 24.4%.

La proportion des nouvelles affaires des compagnies et sociétés canadiennes-françaises en comparaison du marché canadien était de 10.4% en 1963; 8.9% en 1964 et 7.9% en 1965.

Cette décroissance est inquiétante, mais personne ne semble angoissé. Il faut à nouveau sonner l'alerte.

Assurances en vigueur

En 1966, le total des assurances en vigueur atteint \$76 824 365 000. L'Ontario possède \$33 019 535 000 d'assurances en vigueur, soit 42.9%. La proportion du Québec est de 26.5% avec un volume d'affaires de \$20 376 931 000.

Au 31 décembre 1965, toutes les compagnies et sociétés canadiennes-françaises possédaient 7.4% des affaires canadiennes.

Pourtant, nous constituons 30% de la population de ce pays et nous payons une part de 30% des impôts canadiens.

LA SUN LIFE A TRAVERS LE MONDE

Pour tenter de faire comprendre nos compatriotes qui dorment profondément et qui oublient les servitudes à vivre

au crochet des autres nations, nous allons étudier le dossier Sun Life.

Voilà une compagnie dont le siège social est au Québec et dont l'importance des affaires en vigueur triple le chiffre des affaires de toutes les compagnies et sociétés canadiennes-françaises d'assurance sur la vie. Les primes perçues par la Sun Life quadruplent celles encaissées par nos compagnies.

Primes

Au 31 décembre 1966, la Sun Life encaisse en primes \$275 521 588. Le partage des primes perçues au Canada et à l'étranger s'établit ainsi :

	Canada	Étranger
Assurance ordinaire	\$ 60 008 215	\$142 624 971
Assurance collective	35 744 216	11 358 636
Rentes viagères . . .	12 438 900	13 346 650
Total des primes . .	\$108 191 331	\$167 330 257

Les primes totales perçues au Canada représentent 39.3%; les primes canadiennes d'assurance ordinaire, 29.6%; les primes canadiennes d'assurance collective, 75.8%; les primes canadiennes de rentes viagères 48.2%.

Les primes de la Sun Life perçues au Québec s'élèvent à \$37 228 061 et elles sont ainsi réparties :

	Montant	Proportions des primes du Québec	
		sur les primes canadiennes de la Sun Life	sur les primes totales de la Sun Life
Assurance ordinaire	17 656 050	29.4%	8.7%
Assurance collective	14 124 373	39.5%	29.9%
Rentes viagères . . .	5 447 638	43.7%	21.1%
Total	37 228 061	34.4%	13.5%

La proportion des primes totales québécoises sur les primes canadiennes de la Sun Life est de 34.4%. Retenons ce pourcentage. Nous devons y revenir souvent.

Nouvelles polices

En 1966, la Sun Life a souscrit 98 034 polices pour un montant d'assurance de \$1 313 473 632., soit près du double

des nouvelles affaires de toutes les compagnies canadiennes-françaises. Ces contrats se distribuent selon les données suivantes :

	Nombre de polices	Montant
Au Canada		
Assurance ordinaire ...	40 196	\$419 470 540
Assurance collective ...	119	232 576 328
Total	<u>40 315</u>	<u>\$652 046 868</u>
À l'étranger		
Assurance ordinaire ...	57 600	\$580 544 830
Assurance collective ...	119	80 881 934
Total	<u>57 719</u>	<u>\$661 426 764</u>

Le montant des nouvelles polices souscrites au Canada correspond à 49.6% des affaires nouvelles de la Company; les affaires canadiennes d'assurance ordinaire représentent 41.9% des assurances ordinaires; les affaires canadiennes d'assurance collective représentent 74.1%.

Les nouvelles affaires de la Sun Life au Québec sont les suivantes :

	Nombre de polices	Montant	Proportions des nouvelles affaires québécoises	
			sur les affaires canadiennes de la Sun Life	sur les nouvelles affaires totales de la Sun Life
Assurance ordinaire .	13 217	128 725 336	30.6%	12.8%
Assurance collective .	38	55 445 241	23.8%	17.6%
Total	<u>13 255</u>	<u>184 170 577</u>	<u>28.2%</u>	<u>14 %</u>

La Sun Life, en 1966, souscrit 14% de ses nouvelles affaires au Québec, alors que la perception des primes au Québec correspond à 13.5%.

Assurances en vigueur

Au 31 décembre 1966, le chiffre des assurances en vigueur à la Sun Life était de \$14 426 692 769, alors qu'au 31 décembre 1965, le chiffre des assurances en vigueur de toutes les compagnies et sociétés canadiennes-françaises n'étaient

que de \$5 623 939 775. Ces affaires étaient ainsi distribuées selon le territoire et les catégories d'assurance :

	Canada	Étranger
Assurance ordinaire	3 219 046 695	5 032 261 997
Assurance collective	4 968 101 261	1 207 282 816
Total	8 187 147 956	6 239 544 813

Les assurances en vigueur au Canada représentent 56.7% du chiffre d'affaires de la Company.

Les affaires de la Sun Life en vigueur au Québec sont décrites dans le tableau que voici :

	Montant	Proportion des assurances en vigueur au Québec sur les affaires canadiennes de la Sun Life	
		sur les affaires canadiennes de la Sun Life	sur les affaires totales de la Sun Life
Assurance ordinaire ..	935 546 394	29 %	11.3%
Assurance collective ..	1 850 023 032	37.2%	29.9%
Total	2 785 569 426	34 %	19.3%

Le volume des affaires en vigueur au Québec correspond à la proportion des primes perçues dans la province. Une proportion de 70% à 80% de ces polices a été souscrite par les Canadiens-Français.

Actif

Au 31 décembre 1966, l'actif de la Sun Life était de \$3 086 304 173. Le tableau suivant indique la distribution, entre le Canada et l'étranger, selon quelques catégories de placement et l'actif total.

	Canada	Étranger
Obligations	598 720 207.	872 281 736.
Actions	66 133 293.	225 352 287.
Hypothèques	553 341 977.	422 150 169.
Actif	1 533 588 276.	1 552 715 897.

Les obligations canadiennes représentent 40.7% du total des obligations; les actions canadiennes, 22.6% du total des actions; les hypothèques canadiennes 56.7% et l'actif canadien, 49.6% de l'actif total.

Comme les primes recueillies au Canada constituent un pourcentage de 39.3% des primes totales de la Sun Life, nous pouvons constater que l'actif canadien (49.6% de l'actif total) bénéficie légèrement des affaires souscrites à l'étranger. Ainsi, il appert que le Québec qui contribue 34.4% des primes souscrites au Canada par la Sun Life pourrait profiter d'au moins 38% des placements canadiens: hypothèques, obligations, actions, etc.

LA SUN LIFE AU CANADA FRANÇAIS

Hypothèques

Au 31 décembre 1966, \$975 492 146 sont placés en hypothèques, dont \$553 341 977, investis au Canada. Ces placements hypothécaires sont ainsi répartis :

Terre-Neuve	1 713 758
Ile-du-Prince-Edouard	947 419
Nouvelle-Ecosse	9 984 244
Nouveau-Brunswick	4 475 042
Québec	162 002 600
Ontario	237 114 313
Manitoba	13 620 316
Saskatchewan	7 750 571
Alberta	54 219 947
Colombie-Britannique	61 513 767

Le Québec qui aurait pu bénéficier de \$200 millions en prêts hypothécaires se satisfait de \$162 millions, soit 29% de l'actif hypothécaire. Ce ne sont pas les Maritimes qui sont favorisées de ces \$40 millions. Les quatre provinces de l'Atlantique ne jouissent que de \$17 millions en prêts hypothécaires, soit 3% du portefeuille. Les \$40 millions non souscrits au Québec sont accordés à l'Ontario. Le succès commande le succès.

Mais des \$162 millions prêtés au Québec, quelle est la proportion accordée aux Canadiens-Français? Au bureau d'enregistrement de Montréal, nous avons relevé les 230 prêts hypothécaires de la Sun Life enregistrés entre le 1er janvier 1967 et le 5 juillet 1968. Cette compilation révèle

que 25 prêts ont été accordés à des noms Canadiens-Français et 205 à des noms de consonance anglaise ou étrangère. 223 de ces prêts ont été consentis sur des résidences situées à l'ouest de la rue St-Laurent.

Dans le nombre des prêts consentis à Montréal, les Canadiens Français se contentent de 10.8%. Dans le montant des hypothèques compilées, nous recevons \$828 472. sur \$7 947 992., soit 10.4%.

Nous avons aussi relevé dans les 52 publications de la Semaine Commerciale de 1967 les hypothèques consenties par la Sun Life du 1er janvier au 31 décembre 1967.

Dans les bureaux d'enregistrement de Bellechasse, Lotbinière, Dorchester, Montmorency, Mégantic, Kamouraska, Frontenac, Montmagny, Thetford-Mines, Portneuf et Rivière-du-Loup-Témiscouata, aucun prêt hypothécaire de la Sun Life n'apparaît dans la Semaine Commerciale de 1967.

Au bureau d'enregistrement de Lévis, un prêt est enregistré; au bureau de Chicoutimi, nous relevons trois prêts et au bureau d'enregistrement de Québec, 40 prêts ont été inscrits. 38 prêts ont été accordés à des Canadiens-Français.

Ainsi, sur les 274 prêts relevés à Montréal et en Province, 63 ont été consentis à des Canadiens-Français. La proportion dans le nombre des prêts faits, au Québec, en 1967, à des Canadiens-Français, s'élève à 23%.

Nous avons lieu de croire que cet échantillon reflète le portefeuille de la Sun Life. Le miroir est anti-canadien-français. « Nous avons dépassé notre objectif de prêt dans votre quartier » est la traditionnelle réponse des préposés de la Sun Life aux demandes de prêts formulées par des Canadiens-Français. Nous relevons pourtant des prêts consentis à des Canadiens de langue anglaise et qui vivent dans les mêmes secteurs.

Obligations

Au 31 mars 1968, le portefeuille des obligations et des actions privilégiées payables en monnaie canadienne et des obligations canadiennes payables en monnaie américaine s'élevait à \$658 716 258. Analysons ce portefeuille.

Gouvernement

Les sommes suivantes étaient investies en obligations des gouvernements :

Canada	\$ 23 048 000
Terre-Neuve	800 000
Ile-du-Prince-Edouard	304 000
Nouvelle-Ecosse	4 265 000
Nouveau-Brunswick	5 813 000
Québec	57 993 667
Ontario	37 565 000
Manitoba	9 543 500
Saskatchewan	3 293 000
Alberta	9 615 000
Colombie-Britannique	19 449 500
	<u>\$171 689 667</u>

Dans les obligations du gouvernement du Québec, la Sun Life a investi \$29 798 667. Dans les obligations de la Shawinigan Water, Southern Canada Power, Hydro-Québec, Auto-Route, Commission Municipale de Québec, Saguenay Electric, garanties par le Québec, la Sun Life a investi \$28 195 000. Cette somme totale de \$57 993 667. représente 33.7% des obligations gouvernementales détenues par la Sun Life. Ce pourcentage est légèrement inférieur au 34.4% des primes déposées par les Québécois et au 38% qui pourrait nous revenir.

Cités et Commissions scolaires

Les placements de la Sun Life aux cités et commissions scolaires sont répartis de la façon suivante :

Terre-Neuve	\$ 0
Ile-du-Prince-Edouard	0
Nouvelle-Ecosse	740 000
Nouveau-Brunswick	222 500
Québec	40 964 141
Ontario	63 057 935
Manitoba	3 695 150
Saskatchewan	4 656 750
Alberta	1 375 741
Colombie-Britannique	8 778 630
Total	<u>\$123 490 847</u>

De ces obligations de cités et commissions scolaires, la Sun Life a investi au Québec 33.1% et en Ontario, 51.1%. C'est la répétition de l'attitude adoptée dans les prêts hypothèques. Au Québec, il convient d'accorder un traitement inférieur à la proportion des primes et en Ontario, il faut investir davantage.

Les obligations consenties aux commissions scolaires du Québec se chiffrent à \$7 472 500. Cette minime valeur est comprise dans le montant inscrit en regard du Québec. Mais encore faudrait-il tenir compte que \$3 770 000 de ces fonds ont été accordés à des commissions scolaires protestantes et de langue anglaise. Au Québec, sur le plan scolaire, la Sun Life applique la règle de l'égalité de traitement, half-and-half comme à Paris.

Il convient aussi de souligner que 51.8% de l'argent prêté aux cités et commissions scolaires ont été consentis dans l'Ile de Montréal qui a reçu \$21 237 000 des \$40 964 000 investis au Québec. Montréal, ville française english-speaking, reçoit plus que toutes les cités du Québec.

Utilités publiques

Au 31 mars 1968, les obligations d'utilité publique détenues par la Sun Life étaient ainsi distribuées :

Terre-Neuve	2 987 000
Ile-du-Prince-Edouard	1 125 000
Nouvelle-Ecosse	13 521 000
Nouveau-Brunswick	9 925 000
Québec	38 499 200
Ontario	10 762 100
Manitoba	250 000
Saskatchewan	
Alberta	43 065 450
Colombie-Britannique	21 001 000
Total	141 135 750

Le Québec jouit de 27% des obligations d'utilité publique. Nous sommes assez loin du 34.4% de primes déposées et du 38% de ristournes. La Bell Telephone Company compte pour 83.6% de ces obligations avec \$31 925 000.

Seule la Cie de Téléphone de La Tuque a connu le privilège de voir la Sun Life acheter \$350 700.

d'obligations d'une entreprise canadienne-française d'utilité publique.

Industries

Au 31 mars 1968, la Sun Life détenait des obligations industrielles ainsi partagées selon les provinces :

Terre-Neuve	\$	0
Ile-du-Prince-Edouard		0
Nouvelle-Ecosse		2 285 000
Nouveau-Brunswick		1 225 000
Québec		60 625 000
Ontario		40 172 600
Manitoba		1 060 000
Saskatchewan		4 500 000
Alberta		21 054 757
Colombie-Britannique		18 173 000
Total		\$149 095 357

Le Québec obtient en ce secteur une proportion de 40.6%, mais ces valeurs au Québec sont concentrées entre quelques mains : Aluminium, \$5 000 000; Canadian Industries, \$8 699 000; Domtar, \$6 028 000; Northern Electric, \$4 600 000; BP Refinery, \$2 355 000; Canada Cement, \$2 367 000; Canadian British Aluminium, \$2 021 000; J. P. Coats, \$2 400 000; Price Co., \$2 340 000; Tioxide of Canada, \$2 550 000; RCA Victor, \$1 850 000 et Miron, \$1 375 000.

En Ontario, une seule obligation est acquise aux Canadiens-Français : le Syndicat d'Oeuvres Sociales d'Ottawa jouit de \$58 000.

Au Québec, la Sun Life a acheté les obligations des entreprises canadiennes-françaises suivantes : La Presse, \$667 000; Donohue, \$250 000; Métro-LaSalle, \$250 000; Lafarge, \$250 000; Pierre Thibault, \$250 000; Jos. Vaillancourt, \$116 000; Raymond, \$75 000; et F. F. Soucy, \$50 000. La somme totale consentie aux Canadiens-Français s'élève à \$1 908 000, soit une proportion inférieure à 1%.

Obligations et actions diverses

Le portefeuille du 31 mars 1968 de la Sun Life comporte diverses obligations et des actions privilégiées que

nous regroupons sous cette rubrique et résumons dans le tableau suivant :

Terre-Neuve	\$ 1 723 000
Ile-du-Prince-Edouard	1 300 000
Nouvelle-Ecosse	1 602 000
Nouveau-Brunswick	0
Québec	16 023 123
Ontario	39 733 760
Manitoba	4 664 000
Saskatchewan	0
Alberta	4 727 854
Colombie-Britannique	2 780 900
Etats-Unis	750 000
Total	73 304 637

Le Québec obtient 21,8% de ce groupe de valeurs. Les compagnies de finance se partagent le gros lot de cette catégorie : Canadian Acceptance, \$3 000 000; Alliance Credit, \$1 716 375; B. P. Tankers Finance, \$1 000 000; Commercial Credit, \$2 000 000; Eaton (T) Acceptance, \$3 500; Evangeline Mortgage \$500 000; General Motors Acceptance, \$1 476 000; Holman's Acceptance \$450 000; Hudson's Bay Acceptance, \$2 700 000; Industrial Acceptance \$13-000 000; International Harvester Credit, \$500 000; Laurentide Financial, \$1 481 000; Niagara Finance, \$2 500 000; Simpsons Acceptance, \$1 225 000; Simpsons-Sears Acceptance, \$1 790 000; Traders Finance, \$7 050 000; Union Acceptance, \$1 900 000; Universal Cooler Acceptance, \$86 260 et Woodward Acceptance, \$900 000. La Sun Life a ainsi avantagé les compagnies de finance pour \$43 278 135. Elle prête l'épargne populaire à des entreprises dont certaines exploitent le peuple en imposant trop souvent des taux d'intérêt croissant jusqu'à 24% et 30% l'an.

Pendant ce temps, elle a placé \$1 716 375 dans Alliance Credit, \$500 000 dans le Crédit Foncier, \$12 000 dans l'Hôpital Cooke, \$384 000 dans les Immeubles Delrano, \$500 000 dans la Provincial Transport, \$56 500 dans les Soeurs Franciscaines, \$865 000 dans la Régie de la Place des Arts, \$10 000 dans la SGF et \$12 000 dans le TGC. La somme investie de

ce secteur dans des compagnies canadiennes-françaises s'élève à \$4 055 875, soit une proportion de 5.5% du secteur. Décidément, la Sun Life ne connaît pas et ne reconnaît pas les Canadiens-Français.

Situation globale

Au 31 mars 1968, les valeurs de la Sun Life investies au Québec se résumaient ainsi :

	Valeur canadienne	Valeur québécoise
Prêts		
hypothécaires ⁽¹⁾ .. \$	553 341 977	\$162 002 600
Obligations :		
gouvernement ...	171 689 667	57 993 667
cités	123 490 847	40 964 141
utilités publiques .	141 135 750	38 499 200
industries	149 095 357	60 625 000
diverses	73 304 637	16 023 123
Total	1 212 058 235	376 107 731

Ce tableau démontre que la Sun Life place à peine 30% au Québec de son actif canadien. Elle replace dans le Québec environ 85% des réserves provenant des primes qu'elle y perçoit. La Sun Life traite le Québec à l'égal de l'Argentine, du Ceylan, de l'Égypte, de la République de l'Afrique du Sud, d'Hong Kong, des Bermudes et de la Jamaïque.

Mais là où l'ostracisme se fait davantage sentir, c'est dans la politique des placements à l'égard des Canadiens-Français. A peine \$15 000 000 peuvent nous être consentis en prêts hypothécaires. Des obligations des cités et commissions scolaires du Québec, il faut déduire les millions prêtés aux commissions scolaires protestantes et de langue anglaise et aux cités à majorité anglaise. Une seule compagnie canadienne-française a bénéficié de \$350 700 sur des valeurs de \$38 millions prêtés aux compagnies d'utilité publique. Sur \$149 millions d'obligations industrielles, \$1 908-000 sont orientés vers les nôtres. Dans les autres obligations, sur \$73 millions, nous devons nous contenter de \$4 millions.

(1) Chiffres au 31 décembre 1966.

Le bilan est plutôt négatif. Comment expliquer que les Canadiens-Français continuent tous les ans à verser \$30 millions de primes à une Company qui ne leur en remet qu'un faible pourcentage ?

LES POSTES-CLEFS A LA SUN LIFE

La direction

L'expansion de nos industries et de nos commerces canadiens-français n'est pas favorisée par la Sun Life. Cette company n'accorde pas non plus de promotion aux Canadiens-Français. Les postes-clefs ne nous sont pas accessibles.

Sur 21 membres de la direction, nous ne retrouvons aucun Canadien-Français. Voici la liste des dirigeants de la Sun Life :

MM. George W. Bourke, F.I.A., F.S.A., président du Conseil; Alistair M. Campbell, F.I.A., F.S.A., président; E. R. Alexander, premier vice-président; Thomas M. Galt, F.S.A., vice-président exécutif; G. F. S. Clarke, F.S.A., vice-président et actuaire en chef; A. O. Mackay, vice-président, hypothèques et immeubles; G. E. Brown, vice-président senior; W. G. Attridge, vice-président, agences; R. H. Hurlburt, C.R., vice-président et directeur général du Service juridique; Anthony R. Hicks, vice-président exécutif; H. F. Gundy, F.S.A., vice-président, sélection des risques; Hugh McLeod, F.S.A., vice-président gestionnaire, assurance collective; J. S. B. Pemberton, vice-président, finances; A. C. M. Robertson, F.F.A., vice-président, opérations d'assurance collective; A. G. Dennis, directeur exécutif, agence; C. L. Flavell, directeur exécutif, administration; S. J. Gowdy, directeur exécutif, personnel; A. R. Hasley, secrétaire; W. J. McCarthy, trésorier; A. K. Sills, contrôleur; D. H. Woodhouse, M.D., directeur médical.

Sur 9 actuaire, nous ne comptons qu'un Canadien-Français, comme en témoigne la liste suivante :

Actuaire associé : MM. S. M. T. Bailey, F.I.A., F.S.A.; L. J. Brown, F.S.A.; A. H. Gray, F.S.A.; D. G. Leybourne, F.S.A. Actuaire adjoint : MM. T. S. Bell,

F.S.A.; J. J. P. Dukacz, F.S.A.; J. R. Gardner, F.S.A.; François Vachon, F.S.A. Surintendant adjoint, émission des polices : M. W. C. Fairley.

Sur les 17 responsables de l'administration, un Canadien-Français travaille. Les noms de ces hauts fonctionnaires sont les suivants :

Directeur senior de la Coordination : J. W. Parkinson, C.G.A.; Surintendant, administration des polices : J. T. Bradbury, F.L.M.I.; Surintendant, administration des succursales : J. E. Bingham; Directeur des services administratifs : L. M. Clark; Directeurs de la coordination : Jacques Deschênes, F.S.A. et R. T. Wiseman, F.S.A.; Surintendant associé, administration des polices : R. K. L. Welbourn, C.G.A., F.L.M.I.; Surintendants adjoints, administration des succursales : A. I. Bryan et H. W. Gustafson; Directeurs associés de la coordination : H. R. Bentley, F.L.M.I. et N. B. Calvin; Directeurs adjoints de la coordination : W. F. Badke, F.L.M.I., C. E. Cartmel, F.L.M.I., C. D. Gore, T. L. Hood, M. N. Larsen et S. F. Trask, C.G.A., F.L.M.I.

A la direction des agences, nous ne comptons aucun Canadien-Français sur un personnel de 22 technocrates, dont voici les noms et les fonctions :

Surintendant général, services aux agences : G. P. Pim; Secrétaire des agences : W. B. Keith; Surintendants des agences : F. H. Frizzell, J. R. Hannam, D. E. Hart, C.L.U., M. D. Loucks, P. S. Mathewson, W. W. McAlpine, B. E. Moore, W. H. Reynolds, C. M. Root et K. M. Stewart; Surintendant associé des agences : D. S. A. Bell; Surintendants adjoints des agences : H. U. Banks, O. A. Darilek, Guy de Puyjalon, C. C. Dovey, C.L.U., C. L. Jeffrey, C.L.U., K. G. Lawrence, C. J. D. Leamy, J. LeCheminant et M. P. Stefano.

Sur les 17 dirigeants de l'assurance collective, un seul Canadien-Français a été recruté. Voici les membres de ce service :

Actuaire senior, assurance collective : A. J. Moore, F.S.A.; Actuaire associé, assurance collective : O. R.

Ainslie, F.S.A., R. D. Baldwin, F.S.A., O. A. Reed, F.S.A.; Louis Robert, F.S.A.; Actuaires adjoints, assurance collective : F. G. Morewood, F.S.A., R. H. Selles, F.S.A.; Surintendant, administration de l'assurance collective : A. D. Lang; Surintendants adjoints, administration de l'assurance collective : L. G. Clarkson, C.G.A., F.L.M.I., G. M. Grassby, A.S.A.; Directeur adjoint du personnel, assurance collective : W. S. Brisbane; Surintendant général, ventes et services d'assurance collective : H. R. Facey; Surintendants, assurance collective : ventes : G. J. Ferguson; pensions : W. F. Watson; Surintendants adjoints, assurance collective : pensions : J. S. Gunn; ventes et service : W. R. Pearo; C. W. Stitt.

Des trois membres du bureau du contrôleur, aucun n'est Canadien-Français :

Vérificateur au siège social : R. F. Hawkes, C.A.; Directeur des impôts : F. W. Baker; Contrôleur adjoint : W. H. P. McGowan, C.A.

Des six responsables du personnel, directeur du personnel : J. E. R. Lockhart, directeurs adjoints du personnel : J. E. Colley, R. F. Johnson, H. E. Moore, F.L.M.I., W. B. Siebrasse, Frances L. Wright, **aucun n'est Canadien-Français,**

Voici les 23 membres du service des placements :

Trésoriers associés : G. N. Caughlin, C.F.A., H. B. Fewkes, J. C. Gordon, J. H. Harrison, J. F. Innes, P. R. MacGibbon; économiste : J. W. Popkin; trésoriers adjoints : E. A. M. Hayhurst, C. G. A., J.S. Lane, J. G. Lynch-Staunton, R. R. Naudie, C.F.A., G. Poliszczuk, R. J. Setten, G. D. Smith, C.F.A., A. S. Taylor; trésorier résidant pour l'Afrique du Sud : C. R. Gledhill; surintendant des hypothèques : G. A. Golden; surintendants associés, hypothèques et immeubles : C. R. Cummins, F. L. Stark; directeur des hypothèques et immeubles pour les États-Unis : G. L. Campbell; surintendants adjoints des hypothèques et immeubles : J. D. Burwell, T. A. J. Moll; surintendant des placements immobiliers : W. D. Thomas; surintendant adjoint des placements immobiliers : R. J. W. Wright. **Aucun d'eux n'est Canadien-Français.**

Les 9 dirigeants du secrétariat sont étrangers à la nation Canadienne-Française.

Secrétaire associé : H. T. N. Peterson; secrétaires adjoints : G. E. Merritt, J. A. Norman, A.C.L.U., J. G. Tyrrell; surintendants des réclamations : C. L. Brodie, K. ohnston; surintendants adjoints des réclamations : J. Fraser, C. H. Hopkins, F. G. Ogilvie.

A la sélection des risques, nous ne comptons pas un seul Canadien-Français :

Directeur de la sélection des risques : G. W. Wilson, F.S.A.; directeur associé de la sélection des risques : D. L. Gauer, F.S.A.; directeur adjoint de la sélection des risques : E. Cameron; directeur de la recherche, sélection des risques : T. M. Lawrence.

Au service juridique, un Canadien-Français a été promu. Voici les noms des 7 membres de ce service :

Directeurs généraux associés : J. A. Brabant, B.C.L., W. J. Hulbig, B.C.L., A. G. McCracken, B. R. Ritchie, C.R.; directeur général adjoint : Luc Plamondon, LL.L.; directeurs adjoints : Roberta K. Shapiro, LL.B., B. S. Taylor, B.C.L.

Au service médical, trois médecins agissent en qualité de directeurs médicaux : directeurs médicaux associés : T. R. Hale, M.D., J. H. Hellstrom, M.D.; directeur médical adjoint : F. A. d'Abadie, M.D. **Aucun d'eux n'est Canadien-Français.**

Enfin, les six responsables de la division britannique ne sont pas Canadiens-Français : gérant des agences : J. A. Brindle; actuaire résidant : M. C. Polman, F.I.A.; gérant général pour la Grande-Bretagne et l'Irlande : F. K. Doody; secrétaire résidant : J. C. Cleland; trésorier résidant : P. W. Dyson; directeur médical consultant : S. Oram, M.D.

Sur les 147 membres de la direction, 4 seulement sont Canadiens-Français. Même si un recensement officiel était ordonné, on ne pourrait pas doubler ce nombre. Notre proportion est nettement injuste. Sur le plan humain, la

Sun Life ne nous traite pas avec plus de justice que sur le plan financier.

UNE ASSEMBLÉE DE MILLIONNAIRES

Les administrateurs

La Sun Life compte 20 administrateurs élus, en théorie, par les assurés et, en pratique, par eux-mêmes. L'aboutissement de cette politique édifie, non une tour d'ivoire, mais une force puissante et agissante qui constitue ces administrateurs en autorité régnante au Canada et au Québec.

Voici les noms et les fonctions de chacun de ces 20 administrateurs :

M. George W. Bourke, F.I.A., F.S.A., LL.D., D.C.L.

Westmount

Président du Conseil, Sun Life Assurance Co. of Canada
 Directeur et membre de l'Exécutif, Canadien Pacific Railway Co.

Directeur, Bank of Montreal

Domtar Ltd.

Imperial Chemical Industries of Canada, Ltd.

The Royal Trust Co.

Membre du conseil consultatif, Montreal General Hospital
 Gouverneur, McGill University

M. Alistair M. Campbell, M.A., F.I.A., F.S.A.

Westmount

Président, Sun Life Assurance Co. of Canada
 Directeur et président du comité exécutif, Canadian Enterprise Development Corp. Ltd.

The Royal Trust Co.

Directeur, Asbestos Corporation Ltd.

Canadian Pacific Investments Ltd.

American Research and Development Corp. of
 Boston

The Royal Trust Mortgage Co.

The Steel Co. of Canada

Canadian Industries Ltd.

M. E. Ryckman Alexander, Jr.

Montréal

Premier vice-président de Sun Life Assurance Co. of Canada
Président deCornwall Street Railway
Light & Power Co. Ltd.
The Stormont Electric Light & Power Co. Ltd.
The Glengarry & Stormont Railway Co.

Directeur de

Fraser Companies, Ltd.
Canadian International Power Co. Ltd.
International Power Co. Ltd.
Northern and Central Gas Co. Ltd.
Calgary Power Ltd.**Sir George Bolton, K.C.M.G.**

Londres

Président du Conseil, Bank of London & South America
Limited

(Ses autres directorats nous sont inconnus)

Hon. F. Philippe Brais, C.B.E., Q.C., LL.D., M.L.C.

Outremont

Associé de Brais, Campbell, Pepper & Durand

Président du Conseil de

Rediffusion, Inc.

Banque Canadienne Nationale

Président de Les Cinémas Odéon Ltée

Directeur de

Canadian Pacific Railway Co.

Fraser Companies Ltd.

Montreal Trust Co.

Woods Manufacturing Co. Ltd.

Canadian Investment Fund Ltd.

Canadian Fund, Inc.

The Wabasso Cotton Co. Ltd.

Canada Iron Foundries Ltd.

Golden Eagle Refining Co. of Canada Ltd.

Seigniority Club Community Association Ltd.

Membre du conseil consultatif canadien,

Sun Alliance and London Insurance Group, of
London

M. Frank Manning Covert, O.B.E., D.F.C., Q.C.

Halifax, N.-E.

Associé senior de Stewart, MacKeen & Covert

Président de The Great Eastern Corp. Ltd.

Atlantic Building Materials Ltd.

Maritime Paper Products Ltd.

Moirs Ltd.

Ben's Ltd.

Directeur de

Industrial Acceptance Corp. Ltd.

Marine Steel & Foundries Ltd.

Canadian Petrofina Ltd.

Acadia Insurance Co.

Phoenix Assurance Co. Ltd.

The Royal Bank of Canada

Montreal Trust Co.

National Sea Products Ltd.

Minas Basin Pulp & Power Co. Ltd.

Canadian Keyes Fibre Co. Ltd.

Minas Shipping Co. Ltd.

Sydney Engineering & Dry Dock Co. Ltd.

R. T. Holman Ltd.

Pyrominerals Ltd.

Halliday Craftsmen Ltd.

Eastern Telephone & Telegraph Co.

Acadian Lines Ltd.

Cameron Contracting Ltd.

Maritime Accessories Ltd.

General Mortgage Corporation of Canada

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd.

Bowaters Mersey Paper Co. Ltd.

Trizec Corp. Ltd. (Montreal)

Twin Cities Co-operative Dairy Ltd.

Canning Investment Corp. Ltd.

Vice-président et membre du Conseil d'administration de
Halifax Infirmary HospitalMembre du Conseil des Gouverneurs de Dalhousie Univer-
sity

M. H. Roy Crabtree

Westmount

Président du Conseil et président de Wabasso Company
Ltd. and subsidiaries

Président du Conseil de Howard Smith Paper Mills Ltd.

Directeur de

Fraser Companies Ltd. and subsidiaries

R & M Bearings Canada Ltd.

Renold Chains Canada Ltd.

Lynn MacLeod Engineering Supplies Ltd.

Bank of Montreal

Montreal Trust Co.

Ludger Gravel & Fils Ltée

Velcro Industries Ltd.

United Aircraft of Canada Ltd.

St. Lawrence Corp. Ltd.

Hinde & Dauch Ltd.

Stanstead & Sherbrooke Insurance Co.

Domtar Ltd.

Dominion Glass Co. Ltd.

Toromont Industrial Holding Ltd.

Membre du conseil consultatif canadien de

The Commercial Union Group of Insurance
Companies**M. John A. Fuller**

Ile Bizard

Directeur de

United States Steel Corp.

The Bell Telephone of Canada

The Royal Bank of Canada

Rolls-Royce of Canada Ltd.

Montreal Trust Co.

Canada General Fund Inc.

General Reinsurance Corp.

The Sherwin-Williams Co. of Canada Ltd.

Membre du Conseil des gouverneurs de

McGill University

Welfare Federation of Montreal

Membre du Conseil exécutif de
Canadian Manufacturers' Assoc.

Membre du conseil de
Royal Edward Laurentian Hospital

M. George Arnold Reeve Hart,
M.B.E., LL.D., D.C.L., D.C.Sc.

Montréal

Président du Conseil, Bank of Montreal

Directeur de

Canadian Cannery Ltd.

Canadian Fund, Inc.

Canadian Investment Fund, Ltd.

Canadian Pacific Railway Co.

Cominco Ltd.

Consolidated-Bathurst Ltd.

The International Nickel Co. of Canada Ltd.

The Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.

Royal/London & Lancashire

(conseil consultatif canadien)

The Steel Company of Canada Ltd.

United Aircraft of Canada Ltd.

Uniroyal Inc.

Western/British America Assurance Companies
Group

Bank of London & Montreal Ltd.

Commandant Properties Ltd.

Membre du comité de placement de

The Canada Council

Canadian Council National Industrial Conference
Board

Directeur de Y.M.C.A.

The Royal Commonwealth Society (Montréal)

Membre du conseil consultatif (succursale de Montréal) de
Rehabilitation Institute of Montreal

Membre honoraire du conseil consultatif de

Health League of Canada

Canadian General Council

Boy Scouts of Canada

- Membre du conseil consultatif de
Dollar Sterling Trade Council
- Membre du conseil des gouverneurs de
United Red Feather Services
- Membre du conseil de fiducie (section du Québec)
de
The Canadian Red Cross Society
- Membre du conseil canadien d'administration de
Canadian Cancer Society
- Membre du conseil des gouverneurs de
Canadian Export Assoc.
Canadian Trade Comm.
Combined Health Appeal of Greater Montreal
- Directeur de
The Montreal Boys' Assoc.
Canadian Council
International Chamber of Commerce
- Gouverneur de
Sir George Williams University
University of New Brunswick
McGill University

M. Louis Hébert

Montréal 25

Président de la Banque Canadienne Nationale

Directeur de

RoyNat Ltd.

La Société de la Caisse de Retraite de la
Banque Canadienne Nationale

The Wabasso Cotton Co. Ltd.

Compagnie Immobilière BCN Ltée

The Ogilvie Flour Mills Ltd.

Secrétaire-trésorier de

Service Social des Sourdes-Muettes

Gouverneur de l'Hôpital Notre-Dame

Membre du comité de placement de

Canada Council

Expert Credits Insurance Corp.

M. G. W. Humphrey

Chagrin Falls, Ohio

Président du conseil de

The Hanna Mining Company

(Ses autres directorats nous sont inconnus)

M. Herbert H. Lank

Westmount

Président du Conseil et Du Pont of Canada Ltd.

Vice-président et directeur de

The Toronto-Dominion Bank

Directeur de

Montreal Trust Co.

Northern Electric Co. Ltd.

Hudson's Bay Oil and Gas Co. Ltd.

Consolidated-Bathurst Ltd.

Dominion Bridge Co. Ltd.

Canadian Pacific Railway Co.

Bell Telephone Co. of Canada

United Aircraft of Canada Ltd.

Crédit Foncier Franco-Canadien

Miron Co. Ltd.

Canadian Enterprise Development Corp.

Toromont Industrial Holdings Ltd.

Canadian Corp. for the 1967 World Exhibition

Hon. Hartland de M. Molson,**O.B.E., C.A., F.C.I.S.**

Montréal 25

Président du Conseil de

Molson Breweries Ltd.

Canadian Arena Co.

Vice-président et directeur de

Bank of Montreal

Directeur de

Canadian Corporate Management Co. Ltd.

Stone & Webster Canada Ltd.

Jamaica Public Service Ltd.

Canadian Industries Ltd.

**M. Vincent William Thomas Scully,
C.M.G., F.C.A.**

Hamilton, Ont.

Président du Conseil de The Steel Co. of Canada Ltd.

Directeur de

Wabush Iron Co. Ltd.

Trans-Canada Pipe Lines Ltd.

The British American Oil Co. Ltd.

Ontario Steel Products Co. Ltd.

Bank of Montreal

Moore Corp. Ltd.

The American Iron & Steel Institute

Gouverneur de McMaster University

M. Ian David Sinclair, Q.C.

Montréal-Ouest

Président,

Canadian Pacific Railway Co.

Quebec Central Railway

Dominion Atlantic Railway

Vice-président et directeur de

Canadian Pacific Investments Ltd.

Canadian Pacific Transport Co. Ltd.

Canadian Pacific Oil and Gas Ltd.

Canadian Pacific Express Co.

Meadowbrook Development Corp.

Midland Simcoe Elevator Co.

Canadian Pacific Air Lines Ltd.

Directeur de

Pacific Logging Co. Ltd.

Smithsons Holdings Ltd.

Bow River Pipe Lines Ltd.

Marathon Realty Co. Ltd.

Smith Transport Ltd.

Grand River Railway Co.

Esquimalt & Nanaimo Railway Co.

Sooke Forest Products Ltd.

Cominco Ltd.

Canadian Marconi Co.

Trans-Canada Pipe Lines Ltd.

Royal Bank of Canada

Hon. James Sinclair, P.C.

North Vancouver, B.-C.

Président du Conseil,

Lafarge Cement of North America Ltd.

Deeks-McBride Ltd.

Directeur de

Bank of Montreal

Columbia Cellulose Co. Ltd.

Celgar Ltd.

Canadian Industries Ltd.

Cominco Ltd.

Alcan Aluminium Ltd.

Membre du Conseil de B. C. Energy

M. J. Herbert Smith, D.Sc.

Toronto

Président,

Canadian General Electric Co. Ltd.

Président du conseil,

Dominion Engineering Work Ltd.

Directeur de

Canadian Imperial Bank of Commerce

Rio Algom Mines Ltd.

Wellesley Hospital

M. R. Ewart Stavert, B.Sc.**Montréal**

Président du Conseil de

Guardian Insurance Co. of Canada

Président du Conseil consultatif de

Guardian-Union Group of Insurance Companies

Directeur de

The Canada Starch Co. Ltd.

Chemcell Ltd.

Cominco Ltd.

Columbia Cellulose Co. Ltd.

Consumers Glass Co. Ltd.

Dominion Bridge Co. Ltd.

The International Nickel Co. of Canada Ltd.

M. Marcel Vincent

Westmount

Président de

The Bell Telephone Co. of Canada

Directeur de

Trans-Canada Pipe Lines Ltd.

Northern Electric Co. Ltd.

Gouverneur honoraire de

Montreal Stock Exchange

Membre du Conseil des gouverneurs de

Stratford Shakespearean Foundation of Canada

Université d'Ottawa

Faculté de Commerce à l'Université Laval

Président de The Canadian Council International

Chamber of Commerce

M. Colin W. Webster

Westmount

Président de Canadian Import Ltd.

Président du Conseil de Liquefuels Ltd.

Directeur de

Dominion Steel and Coal Corp. Ltd.

Domtar Ltd.

Pacific Petroleums Ltd.

Massey-Ferguson Ltd.

The Great Eastern Insurance Co.

Hawker Siddeley Canada Ltd.

Stewart Smith (Canada) Ltd.

Montreal Shipping Co. Ltd.

Claude Neon Advertising Ltd.

Montreal Trust Co.

The St. Lawrence Stevedoring Co.

International Paints (Canada) Ltd.

Dominion Coal Co. Ltd.

Canadian General Insurance Co.

Canadian General Investments Ltd.

Canadian Liquid Air Ltd.

Société l'Air Liquide (France)

Annis Furs (Détroit)

The Royal Bank of Canada

Montreal Locomotive Works Ltd.
 Dominion Textile Co. Ltd.
 Canafund Co. Ltd.
 Montship Lines Ltd.
 Napierville Junction Railway Co.
 St. Lawrence Tankers Ltd.
 Toronto, Hamilton and Buffalo Railroad Co.
 Toronto General Insurance Co.
 Traders General Insurance Co.
 Worthington (Canada) Ltd.

Cette assemblée d'administrateurs est déjà révélatrice et significative. Qu'on nous permette toutefois de compléter le tableau en présentant quelques données supplémentaires : nombre d'administrateurs de la Sun Life émanant d'une même compagnie, actif de chacune des entreprises dans lesquelles siègent un ou des administrateurs de la Sun Life et montant des obligations détenues par la Sun Life dans des entreprises dirigées par ses administrateurs.

	Nombre d'admini- strateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
BANQUES			
Royal Bank of Canada	4	\$6 935 930 550	
Toronto-Dominion Bank	1	3 076 614 115	
Canadian Imperial Bank of Commerce	1	6 594 867 487	
Bank of Montreal	6	5 422 750 494	
Banque Canadienne Nationale	2	1 120 724 921	
Bank of London & South America Limited	1		
Bank of London & Montreal Ltd.	1		
ASSURANCE			
Acadia Insurance Co.	1	9 773 932	
Canadian General Insurance Co.	1	21 475 061	
General Reinsurance Corp.	1	19 432 671	
Guardian Insurance Co. of Canada	1	22 920 408	
Great Eastern Insurance Co.	1	4 637 615	
Phoenix Assurance Co. Ltd.	1	2 934 164	

	Nombre d'admi- nistrateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
Royal London & Lancashire	1		
Sun Alliance and London Insurance Group, of London	1		
Toronto General Insurance Co.	1	15 529 902	
Western British America Assurance ..	1	52 246 441	
Commercial Union Group of Insurance Companies	1		
Stanstead and Sherbrooke Insurance Co.	1	5 477 278	
Export Credits Insurance Corp.	1		
FONDS MUTUELS ET SOCIÉTÉ DE FIDUCIE			
Canadian Investment Fund, Ltd.	2	131 061 713	
Canadian Fund, Inc.	2	15 907 802	
Canning Investment Corp. Ltd.	1		
Canada General Fund Inc.	1		
Canadian General Investments Ltd.	1	39 228 286	
Royal Trust	1	665 121 000	
Montreal Trust	6	398 023 417	
FINANCE			
Industrial Acceptance Corp. Ltd.	1	943 536 000	13 000 000
RoyNat Ltd.	1	86 750 820	10 000
Crédit Foncier Franco-Canadien	1	209 860 399	500 000
Royal Trust Co. Mortgage Corp.	1	95 120 000	
Canadian Enterprise Development Corp. Ltd.	2		
General Mortgage Corporation of Canada	1	8 275 257	
Société de la Caisse de Retraite de la BCN	1		
Traders General Insurance Co.	1		
Compagnie Immobilière BCN Ltée	1		
UTILITÉ PUBLIQUE			
Bell Telephone Co. of Canada	3	2 459 833 000	31 925 000
Canadian International Power Co. Ltd.	1	211 111 076	
Calgary Power	1	283 167 921	17 765 000

	Nombre d'admini- strateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
Nova Scotia Light and Power Co. Ltd.	1	119 984 341	
Jamaica Public Service Ltd.	1	18 868 500	
Northern and Central Gas Co. Ltd.	1	215 697 620	4 737 000
Eastern Telephone & Telegraph Co.	1		
International Power Co. Ltd.	1		
B. C. Energy Board	1		
Light & Power Co. Ltd.	1		
Stormont Electric Light & Power Co. Ltd.	1		
PRODUITS CHIMIQUES			
ÉLECTRIQUES, MÉTALLIQUES,			
PIPELINES, HUILES ET MINES			
Domtar Limited	3	506 402 914	6 814 000
Chemcell Ltd.	1	204 861 000	22 000
Canadian Industries Ltd.	3	272 515 000	8 699 000
Du Pont of Canada Ltd.	1	187 115 542	
International Paints (Canada) Ltd.	1	5 297 107	
Sherwin-Williams Co. of Canada Ltd.	1	22 905 446	
Imperial Chemical Industries of Canada, Ltd.	1		
Trans-Canada Pipe Lines Ltd.	3	579 150 700	12 061 000
Canadian Petrofina Limited	1	229 230 615	
British American Oil Co. Ltd.	1	798 566 000	1 620 000
Hanna Mining Co.	1		
Pacific Petroleum Ltd.	1	356 877 858	
Bow River Pipe Lines Ltd.	1		
Canadian General Electric Co. Ltd.	1	279 079 435	
Canadian Marconi Co.	1	46 783 175	500 000
Northern Electric Co. Ltd.	2	239 813 782	4 600 000
Alcan Aluminium Limited	1	1 735 575 555	
Cominco Ltd.	4	356 095 000	
International Nickel Co. of Canada Ltd.	2	1 022 793 000	
FER ET ACIER			
Steel Co. of Canada Ltd.	1	708 189 076	2 750 000
Dominion Bridge Co. Ltd.	2	135 960 037	1 500 000

	Nombre d'admini- strateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
Hawker Siddeley Canada Ltd.	1	320 082 643	
Dominion Steel & Coal Corp. Ltd.	1	189 015 590	1 500 000
Dominion Coal Co. Ltd.	1	35 018 249	
Maritime Steel & Foundries Ltd.	1	7 190 100	
Canada Iron Foundries Ltd.	1	85 453 394	1 156 000
Massey-Ferguson Limited	1	845 769 883	
Montreal Locomotive Works Ltd.	1	24 454 900	
Ontario Steel Products Co. Ltd.	1	20 569 480	
R & M Bearings Canada Ltd.	1	2 081 431	
Renold Chains Canada Ltd.	1	2 971 146	
Worthington (Canada) Ltd.	1		
Dominion Engineering Works Ltd.	1		
Ontario Steel Products Co. Ltd.	1	20 569 480	
Rolls-Royce of Canada Ltd.	1		
Rio Algom Mines Limited	1	217 583 000	525 000
Steel Company of Canada Ltd.	1	708 189 076	
American Iron & Steel Institute	1		
Sydney Engineering & Dry Dock Co. Ltd.	1		
United States Steel Corp.	1		
PULPE, PAPIER			
Bowaters Mersey Paper Co. Ltd.	1	48 158 920	
St. Lawrence Corp. Ltd.	1	147 748 079	458 000
Hinde & Dauch Ltd.	1	27 602 586	
Columbia Cellulose Co. Ltd.	2	221 157 649	
Fraser Companies Ltd.	3	95 798 986	
Minas Basin Pulp & Power Co. Ltd.	1		
Minas Shipping Co. Ltd.	1		
Canadian Keyes Fibre Co. Ltd.	1		
Celgar Ltd.	1		
Howard Smith Paper Mills Ltd.	1		
Maritime Paper Products Ltd.	1		
TRANSPORT			
Canadian Pacific Railway Co.	5	2 122 527 014	63 500
Canadian Pacific Investment Ltd.	2		
Canadian Pacific Air Lines Ltd.	1		
Canadian Pacific Express Co. Ltd.	1		
Canadian Pacific Transport Co. Ltd.	1		
Canadian Pacific Oil and Gas Ltd.	1		

	Nombre d'admini- strateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
Marathon Realty Co. Ltd.	1		
Pacific Logging Co. Ltd.	1		
Acadian Lines Ltd.	1		
Cornwall Street Railway	1		1 880 000
Dominion Atlantic Railway	1		
Esquimalt & Nanaimo Railway Co.	1		
Glengary & Stormont Railway Co.	1		1 085 000
Grand River Railways Co.	1		
Napierville Junction Railway Co.	1		
Quebec Central Railway	1		
Smith Transport Ltd.	1		
Toronto, Hamilton and Buffalo Railroad Co.	1		
CONSTRUCTION			
Lafarge Cement of North America Ltd.	1	31 055 717	356 000
Miron Co. Ltd.	1	74 560 400	1 375 000
Deeks-McBride Ltd.	1		
Atlantic Building Materials Ltd.	1		
Cameron Contracting Ltd.	1		
UNIVERSITÉS			
Dalhousie University	1		
McGill University	3		
McMaster University	1		
Sir George Williams University	1		
University of New-Brunswick	1		
Université d'Ottawa	1		
Faculté de Commerce de l'Université Laval	1		
ASSOCIATIONS			
Health League of Canada	1		
International Chamber of Commerce	1		
Montreal, the Royal Commonwealth Society	1		
Montreal Boy's Assoc.	1		
Rehabilitation Institute of Montreal	1		
Seignior Club Community Association Ltd.	1		

	Nombre d'admini- strateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
Welfare Federation of Canada	1		
Y. M. C. A.	1		
American Research and Development Corp. of Boston	1		
Canadian Manufacturers' Assoc.	1		
Canada Council	2		
Canadian Council National Industrial Conference	2		
Canadian General Council	1		
Canadian Red Cross Society	1		
Canadian Cancer Society	1		
Canadian Export Assoc.	1		
Canadian Trade Comm.	1		
Combined Health Appeal of Greater Montreal	1		
Canadian Corp. for the 1967 World Exhibition	1		
Canadian Council International Chamber of Commerce	1		
Boy Scouts of Canada	1		
Strafford Shakespearean Foundation of Canada	1		
HÔPITAUX			
Halifax Infirmiry Hospital	1		
Hôpital Notre-Dame	1		
Montreal General Hospital	1		
Royal Edward Laurentian Hospital	1		
Service Social des Sourdes-Muettes ..	1		
Wellesley Hospital of Canada	1		
DIVERS			
Asbestos Corp. Ltd.	1	76 380 296	
Canadian Arena Co.	1	4 458 113	
Canadian Corporate Management Co. Ltd.	1	52 895 371	
Consumers Glass Co. Ltd.	1	21 983 752	500 000
Claude Neon Advertising Ltd.	1	11 736 915	
Canadian Liquid Air Ltd.	1		500 000
Société L'Air Liquide (France)	1		
Dominion Glass Co. Ltd.	1	38 123 451	

	Nombre d'admini- strateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
Rediffusion Inc.	1		
Toromont Industrial Holdings Ltd.	2	9 166 365	
Velcro Industries Limited	1	8 354 301	
Annis Furs (Déroit)	1		
Brais, Campbell, Pepper, Durand	1		
Cinéma Odéon Ltée	1		
Consolidated-Bathurst Ltd.	1		10 400
Commandant Properties Ltd.	1		
Canadian Import Ltd.	1		
Dollar Sterling Trade Council	1		
Golden Eagle Refining Co. of Canada Ltd.	1		
Great Eastern Corp. Ltd.	1		
R. T. Holman Ltd.	1		
Holliday Craftsmen Ltd.	1		
International Systems Ltd.	1		
Lynn MacLeod Engineering Supplies Ltd.	1		
Liquefuels Ltd.	1		
Meadowbrooks Development Corp.	1		
Midland Simcoe Elevator Co.	1		
Montreal Stock Exchange	1		
Montreal Shipping Co. Ltd.	1		
Ludger, Gravel & Fils Ltée	1		
Montship Lines Ltd.	1		
Pyrominerals Ltd.	1		
Stewart, MacKeen & Covert	1		
Stone & Webster Canada Ltd.	1		
Smithsons Holdings Ltd.	1		
Sooke Forest Products Ltd.	1		
Stewart Smith (Canada) Ltd.	1		
St. Lawrence Stevedoring Co.	1		
St. Lawrence Tankers Ltd.	1		
Twin Cities Co-operative Dairy Ltée ..	1		
United Aircraft of Canada Ltd.	3		
Unifoyal Inc.	1		
United Red Feather Services	1		
Woods Manufacturing Co. Ltd.	1		
Wabush Iron Co. Ltd.	1		
Moirs Limited	1	6 777 453	
Canadian Cannery Ltd.	1	51 289 241	

	Nombre d'admini- strateurs de la Sun Life repré- sentant chaque compagnie indiquée	Actif de chaque compagnie au 31 décembre 1966	Obligations détenues par la Sun Life dans chaque compagnie
Ben's Ltd.	1		
Canada Starch Co. Ltd.	1		
National Sea Products Ltd.	1	30 571 736	
Molson Breweries Ltd.	1	79 279 141	
Dominion Textile Co. Ltd.	1	262 232 888	3 325 000
Wabasso Cotton Co. Ltd.	3	35 125 360	
Hudson's Bay Oil and Gas Co. Ltd.	1		2 529 540
Maritime Accessories Ltd.	1		
Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.	2	60 753 000	
Moore Corp. Ltd.	1	196 405 479	
Trizec Corp. Ltd.	1	177 734 530	

Le jeu de l'imbrication des administrateurs de la Sun Life crée un empire de l'ordre de \$46 351 202 721 d'actif. Encore faut-il noter que cette somme colossale provient de 91 entreprises seulement et qu'il nous a été impossible pour le moment de compiler l'actif de 122 autres entreprises ou institutions jouissant de la présence d'un administrateur de la Sun Life sur leur bureau de direction.

Vous pouvez facilement imaginer les conséquences nationales et les répercussions sociales d'une telle situation. Les forces réelles de pression au Québec ne sont pas représentées par la F.T.Q., la C.S.N., la C.E.Q. et les S.S.J.B. Les influences exercées par les 20 administrateurs de la Sun Life orientent la politique des divers gouvernements dans une plus large mesure que celle des interventions populaires.

D'Allen à Thompson, du Pacific à la Shawinigan, l'histoire a démontré la puissance des grandes compagnies et la faiblesse des citoyens à diriger les destinées du Québec. Mais hélas! la puissance des grands est constituée par l'apathie des citoyens. Les Canadiens-Français bâtissent eux-mêmes les chaînes de leur servitude. Au lieu de s'aider mutuellement, au lieu de confier leurs épargnes à leurs pro-

pres institutions mutuelles ou coopératives, au lieu de s'occuper de leurs propres affaires en leur qualité de sociétaires. ils continuent bêtement à déposer tous les ans \$700 000 000 de primes aux institutions étrangères d'assurances.

Une telle attitude aboutit à ce que nous avons vu : notre argent grandit le Québec anglais. Il finance les entreprises étrangères. Il permet à nos compatriotes anglais d'accéder aux postes-clefs. Et c'est ainsi que nous voyons la Sun Life détenir \$121 766 440. d'obligations dans les diverses compagnies de ses propres administrateurs, alors qu'elle n'a investi que \$6 372 575. en des valeurs de compagnies canadiennes-françaises. De son portefeuille d'obligations industrielles, de transport, d'utilité publique et autres dont la valeur s'élève à \$363 535 744., elle a accordé 33.4% aux compagnies de ses administrateurs et 1.7% aux Canadiens-Français.

CONCLUSIONS

QUE FAIRE ?

Notre société canadienne-française croule sous le poids de la finance étrangère. Les pontifes des entreprises étrangères ne veulent pas reconnaître les droits des Canadiens-Français. Les intérêts des financiers étrangers ne s'appuient pas sur les intérêts du peuple.

Mais notre petit peuple veut-il vivre ? Veut-il se relever ? Veut-il organiser sa vie sociale ? Veut-il rester français ? Et si oui, qui l'aidera à se redresser ? Comment s'opérera l'oeuvre nécessaire d'émancipation ? Poser ces questions n'est pas pour moi un jeu intellectuel. L'économie de la nation canadienne-française, ce n'est pas pour moi une pure abstraction. Dans l'ordre social et moral, c'est un des plus grands problèmes que nous avons à envisager. Car l'économie canadienne-française conditionne la vie de la nation

canadienne-française, sa richesse, son épanouissement culturel et le bonheur même de tout Canadien-Français d'aujourd'hui et de demain. Bâtir notre économie, c'est l'oeuvre de la fin de ce siècle et de la solution que nous y apporterons dépendra notre survivance nationale ou notre disparition comme nation. En cette fin du vingtième siècle, nous serons les témoins d'une vie ou d'un drame. A chacun de vous de collaborer à la vie ou à la mort.

ROSAIRE MORIN

À QUAND UN CODE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE ?

Entre le public et les journalistes il y a souvent des méfiances profondes. Les journalistes honnêtes en sont offensés car ils savent ce que la moindre nouvelle exige en recherches et en contrôles, en précision des termes et en mesure dans la présentation.

Mais il y a les autres journalistes... ceux qui abusent du public... ceux qui le prennent pour une bonne poire, pour un consommateur payant comptant.

Un exemple flagrant de manquement à la vérité est celui de DIMANCHE - DERNIÈRE - HEURE du 1 septembre 1968, quand en page une, il titre : « L'ÉGLISE ET L'AUTORITÉ DU PAPE DUREMENT ÉBRANLÉES. L'ÉPISCOPAT BELGE : OUI À LA PILULE. ». À la page trois, autre titre : « L'épiscopat belge : point n'est besoin de suivre l'enseignement du pape sur la contraception ! Signe d'un schisme européen. Démission possible du pape ! »

Or nous venons de recevoir le texte intégral de l'épiscopat belge. C'EST LE CONTRAIRE QUI EST LA VÉRITÉ ! Ainsi la déclaration dit textuellement : « CETTE RÉPROBATION (DES MOYENS ANTICONCEPTIONNELS) PAR L'AUTORITÉ SUPRÊME DE L'ÉGLISE CONSTITUE UNE RÈGLE DE CONDUITE POUR LA CONSCIENCE CATHOLIQUE, ET NUL N'EST DONC AUTORISÉ À CONTESTER LE CARACTÈRE DE SOI OBLIGATOIRE. »

Quand donc les journalistes feront-ils respecter leur profession ? De tels procédés écoeurent les gens, catholiques ou non, qui ont encore le respect de la décence intellectuelle.

LES LECTURES ET LES COMMISSIONS SCOLAIRES

D'un peu partout, dans la province, s'élèvent des cris de surprise, des cris d'indignation, chez de nombreux parents, quand ils voient ce que les professeurs font lire à leurs élèves.

Qui fait le choix des volumes ? Un professeur a-t-il le droit de faire acheter des volumes à ses élèves, et lesquels ?

Le problème est de taille. En 9^e et 10^e année, donc pour des élèves de 14-15-16 ans, certains professeurs donnent des devoirs qui obligent les élèves à se procurer du Céline, du Prévert, du Gide, du Camus, du Tolstoï, du Dostoïevsky, etc... Pire encore, souvent les professeurs n'ont pas la formation requise, ni en philosophie, ni en théologie, ni même en littérature, pour donner une explication valable de ces auteurs qui s'attaquent à l'Église, aux moeurs et aux croyances.

Nous demandons aux Commissions scolaires d'exercer une vigilance accrue en ce domaine où la licence actuelle explique cette sorte de mise de côté de la religion chez beaucoup de jeunes. Nous demandons aux parents d'avertir le président de leur Commission scolaire. Nous demandons aussi aux Commissions scolaires d'étudier ce problème lors de leur prochain congrès. Ce problème n'est pas seulement propre aux professeurs de littérature et de français mais aussi à des professeurs de catéchèse dont le sens de la nouveauté est plus aigu que leur sens des responsabilités envers les jeunes.

Certains livres de ces auteurs peuvent être mis entre les mains des élèves à la condition que les maîtres soient capables de les éclairer, de les exorciser. Nous nous élevons contre les maîtres incompetents, contre l'irresponsabilité sociale de professeurs plus soucieux de popularité que de formation intellectuelle véritable. Certains, par exemple, multiplient les invitations à leurs élèves d'aller voir le cinéma le plus audacieux, le plus corrompueur, sans donner aucun correctif et sans se soucier de l'éducation familiale. Ces professeurs détruissent à l'école tout le travail des parents au foyer. Avec raison, les parents en ont assez de ces professeurs qu'ils assimilent à des vauriens.

LE SUCCESSEUR D'ANDRÉ LAURENDEAU

André Laurendeau était coprésident de la Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il faut le remplacer. On a parlé de M. Claude Ryan, ce qui aurait été un choix heureux dans une Commission fédérale, au temps de Pierre-Elliott Trudeau.

Mais il paraît que nous sommes menacés de voir nommer à la présidence M. Jean-Louis Gagnon ! On aura tout vu. Nous serions bien curieux de voir le dossier que la *Royal Mounted Canadian Police* possède sur le personnage en question. Il n'y a pas si longtemps, au temps de l'affaire Gouzenko, Jean-Louis Gagnon dut s'exiler. Exil qui n'a jamais été clairement expliqué.

Serait-ce en vue de cette nomination convoitée que M. Jean-Louis Gagnon, presque seul parmi les journalistes canadiens-français intelligents, a cru devoir appuyer à la télévision la chasse aux sorcières entreprise par M. Pierre-Elliott Trudeau, de qui maintenant dépendent les nominations et les promotions ?

Que de gens M. Pierre-Elliott Trudeau fait manger dans sa main ! M. Jean-Louis Gagnon croit pouvoir saboter toutes les relations entre la France et le Québec pourvu qu'il obtienne son petit poste bien nanti et où il pourrait faire passer ses idées, qui sont toujours aux couleurs des courants à la mode et des puissants du jour.

Avant que cette nomination se fasse, il faudrait une enquête. Si non, comment Pierre-Elliott Trudeau éteindra-t-il les murmures qui s'élèvent déjà sur son patronage, aussi discret que celui de M. Duplessis ?

IL FAUT SAUVER LE PÈRE LEGAULT

Dans La Presse du 31 août, le R. P. Émile Legault, intitule un curieux article à propos d'HUMANAE VITAE : « Il faut sauver le Pape ! ». Nous croyons plutôt qu'il faut sauver le P. Legault.

Si sympathique dans le théâtre, il s'est lancé dans des questions trop fortes et, malgré tous les appels à la prudence, il a pris des risques tels qu'aujourd'hui il se croit engagé et il a bien du mal à se déprendre. Pour plusieurs il devient un objet de scandale. Mais tous savent qu'avec le temps son esprit de foi reprendra le dessus.

Jean XXIII, qu'il aime tellement, avait déjà écrit dans *MATER ET MAGISTRA* : « S'accomplissant par un acte délibéré et conscient, la transmission de la vie est soumise comme telle aux lois sacrées, immuables et inviolables de Dieu, lois que tous sont tenus d'accepter et d'observer; il n'est donc permis à personne de recourir à des moyens et des méthodes qui sont licites lorsqu'il s'agit de la propagation de la vie végétative ou animale. »

Paul VI disait — et le P. Legault ne peut ici prétexter l'ignorance — le 4 octobre 1965 à l'O.N.U. : « C'est dans votre Assemblée que le respect de la vie, même en ce qui concerne le grand problème de la natalité, doit trouver sa plus haute profession et sa plus raisonnable défense. Votre tâche est de faire en sorte que le pain soit suffisamment abondant à la table de l'humanité, et non pas de favoriser un contrôle arti-

ficiel des naissances, qui serait irrationnel, en vue de diminuer le nombre de convives au banquet de la vie.» Ce discours eut une telle répercussion que le cardinal Liénart, dès le lendemain, demandait aux Pères du Concile de l'insérer dans les Actes officiels du Concile, ce qui fut adopté à l'unanimité.

Plus tard, le 29 octobre 1966, Paul VI avertit tous les moralistes : « Les conclusions de la Commission internationale ont fait apparaître l'énorme complexité et la redoutable gravité de la question de la régulation des naissances. Cela impose à Notre responsabilité un supplément d'étude... En attendant, *l'enseignement donné jusqu'à maintenant par l'Église, complété par les instructions du Concile, doit être fidèlement et généreusement observé. On ne peut pas considérer qu'il n'oblige plus en disant que le Magistère de l'Église est aujourd'hui dans le doute, alors qu'il est en réalité dans un moment d'étude et de réflexion.* »

Dans *POPULORUM PROGRESSIO*, du 26 mars 1967, Paul VI parle du droit inaliénable des familles de décider du nombre de leurs enfants, *«suivant les exigences de leur conscience instruite par la loi de Dieu authentiquement interprétée et soutenue par la confiance en lui.»*

Le P. Legault, malgré tous ces signes, a préféré suivre la voie risquée de quelques moralistes laissant à la conscience de chacun le soin de décider mais refusant que cette conscience soit guidée par l'Église. Entre les opinions humaines et les claires indications — même si elles ne sont pas infaillibles explicitement en ce domaine — de l'Église, le P. Legault hésite, patine, trouve des « erreurs ». Combien plus beau et plus rassurant, dans la foi, serait son adhésion à l'Église, ferme et loyale ! L'autre terme de l'alternative, c'est l'esprit du libre examen et l'esprit de secte : pourquoi le P. Legault se condamnerait-il à un tel isolement ? Il faut sauver le P. Legault !

LA CHASSE AUX SORCIÈRES RECOMMENCE!

Voilà que M. Pierre-Elliott Trudeau part en guerre contre M. Philippe Rossillon, fonctionnaire français, sur un dossier préparé par la *Royal Canadian Mounted Police*. Affaire mesquine et saugrenue s'il en fut ! (Samedi, 14 septembre 1968).

Le premier ministre feint de voir en M. Rossillon un espion de France et un fomentateur de troubles chez les minorités canadiennes-françaises. Le seul reproche véritable c'est que M. Trudeau, mécontent de M. de Gaulle, donne un coup de griffe à sa façon en s'attaquant à un fonctionnaire qui a eu le tort de parler du fait français au Canada sans la bénédiction de M. Trudeau. Il y a un relent d'étroitesse là-dedans !

La seule conclusion valide à tirer de l'incident, c'est que la *Royal Canadian Mounted Police* est, à l'intérieur du Québec, la police secrète toute dévouée aux intérêts d'Ottawa et qu'elle suit les fonctionnaires étrangers comme des dangers possibles. Non contente de photographier les séparatistes et d'établir des listes noires au service des intérêts fédéraux, la *Royal Canadian Mounted Police* s'immisce dans les affaires du Québec et ne nous permet pas de voir à nos intérêts en dehors des frontières du Québec.

Que l'État du Québec mette dehors la *Royal Canadian Mounted Police* ! Elle n'a rien à faire au Québec ! Que Pierre-Elliott Trudeau continue plutôt à s'intéresser à l'avortement et à l'homosexualité ! Sinon nous pourrions dire, dans le style du dossier, que le premier ministre d'Ottawa, en rencontrant le maire Drapeau à l'Expo de Montréal, avait de sombres desseins sur l'avenir de la langue française, sur la valeur des diplômes qu'on y donne et qu'apparemment il voulait annexer Montréal à Ottawa ! Ou qu'en visitant la Chine de Mao, il aurait aidé les révisionnistes. Quant à souffrir d'espionite pourquoi ne pas tout expliquer de cette façon ?

DEUX ESPRITS EN POLITIQUE

Dans une entrevue donnée à Peter C. Newman, M. Daniel Johnson répondait à une question : « Certainement, il faut être pragmatiste en politique mais jamais en ce qui regarde les principes fondamentaux. En politique, vous devez projeter les lignes de force. Vous devez décider d'avance les orientations de votre politique et les objectifs fondamentaux doivent rester fidèles au progrès du Canada français. » — Voilà le langage d'un homme de coeur. À Québec on peut difficilement penser autrement car la population ne permettrait pas de fantaisie en ce qui regarde l'orientation générale de la politique. (Montreal Star, 27 sept. 1968, p. 9.)

Mais à Ottawa, il en va autrement. Écoutez maintenant M. Jean-Luc Pépin, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, parler à la Chambre de commerce du Québec : « Face au grossissement de la politique, il n'y a plus de place pour les « absolutistes », qui de toute façon, sont rarement au pouvoir. Le problème linguistique fait partie des problèmes complexes et pour l'amour, conservons-les comme des choses complexes ! Le gars qui a des idées toutes faites là-dessus, il y a de bonnes chances qu'il ne soit pas intelligent. Le gars qui dit « ça va être noir ou ça va être blanc », il n'est pas très intelligent. Les choses sont plus « grises » que ça. À côté des « absolutistes » il y a les relativistes, pour qui le progrès dans les affaires humaines se fait lentement. La politique c'est la science de l'impossible mais c'est aussi l'art du possible. Normalement, les « relativistes » sont au pouvoir » (La Presse, 25 sept. 1968, p. 4.)

Voilà une doctrine qui appelle à toutes les démagogies ! Être intelligent c'est garder le pouvoir et pour cela il faut être relativiste, c'est-à-dire servir au peuple ce qui lui plaît pour avoir le plus grand nombre de votes. M. Pépin est un éducateur-né ! Il a le sens de la grandeur du pays ! Il donne des directives de médiocrité. Que pouvons-nous attendre de plus d'Ottawa ? Et pourquoi les jeunes vomissent-ils ce monde d'intérêts mesquins et cette atrophie de l'intelligence ? Apprenez tôt aux jeunes, quel genre de ministres Québec et Ottawa exigent : ils diffèrent par l'âme. L'un doit croire à des valeurs, l'autre seulement à des intérêts ! M. Paul Gérin-Lajoie, ancien ministre de l'Éducation au Québec, avait déjà dit, mieux que M. Pépin : « Gouverner, c'est peut-être l'art du possible, c'est aussi l'audace de la vérité ! » Ne touchons-nous pas ici à une différence chronique entre Ottawa et Québec ? L'un déforme, l'autre forme l'homme de coeur.

Coopération internationale et INCAPARINA

par Jean Genest

Rien, entre les hommes, ne semble plus difficile à réussir que la coopération internationale. Il y a les fameuses défiances historiques, il y a les bureaucraties sortes de châteaux-forts de la routine et de la sécurité sous un ministre-baron souvent sans imagination, il y a le langage entre les peuples où les mots n'ont plus leur sens ordinaire et la vérité prend d'autres noms. Bref, le passé en créant les frontières a soulevé les rivalités; le présent a si compliqué le langage que l'attitude de base chez les intellectuels et les dirigeants est le soupçon systématique. Dans un tel climat la participation de plusieurs peuples à des programmes communs d'action paraît chose impossible. Le surprenant est que, malgré tout, il y ait de tels accords.

A quelles conditions sont-ils possibles ? Quel exemple actuel peut être proposé ? Voilà ce que nous proposons de développer et d'illustrer par l'Institut de nutrition d'Amérique centrale et de Panama (INCAP).

I. — QUELLES CONDITIONS RENDENT POSSIBLE UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE ?

A. — Il n'y a pas de pays pauvres. — Il y a une certaine conception de la charité — entre les individus ou entre les peuples — qui est complètement dépassée. On la représentait dans un tableau sous la forme d'une main ouverte, dans le coin inférieur de droite, pendant que dans le coin

supérieure de gauche une autre main tend un don. L'aumône n'est plus acceptée. Les pauvres, qui ont encore du cœur au ventre, la subissent comme une humiliation, c'est-à-dire comme contraire à la dignité humaine. Nous savons bien que l'aumône continuera à exister d'individu à individu, dans le secret des relations humaines, mais au point de vue social et au point de vue des relations entre les peuples, elle n'a pas d'avenir.

Aucun peuple au monde, dans sa fierté nationale, ne veut passer pour un peuple pauvre. Parlez avec de pauvres gens d'Amérique du Sud sur les problèmes de la sous-alimentation, du sous-salaire, des conditions de logement infra-humaines, il croira que vous voulez parler de l'Afrique ou de l'Asie. Mais lui, il n'appartient pas à un peuple pauvre. S'il y a **des** pauvres chez lui, n'y en a-t-il pas dans tous les pays du monde ? Pourquoi alors le pointer du doigt ? Aucun pays au monde ne veut passer pour un pays pauvre. Question de prestige et question de fierté nationale. Parlez de l'Inde avec un Indien, il est prêt à admettre qu'il y a une certaine pauvreté dans son pays mais immédiatement, il vous signalera que là n'est pas le plus important. Est-ce que l'Occident n'est pas plus pauvre au point de vue spirituel ? Est-ce que l'Occident, en se donnant à la recherche des nourritures terrestres, n'est pas menacé de perdre son âme ? Vous répondrez en signalant les statistiques suivant lesquelles la longueur de vie aux Indes est la moitié moins longue que ce qu'elle est aux Etats-Unis, on vous répondra : « Qu'est-ce que la vie ? qu'est-ce que la mort ? Le pays qui a le plus de vieillards est-il nécessairement le plus riche ? »

Bref, toute enquête auprès des pays pauvres donne beaucoup à réfléchir. Aucun peuple n'accepte de bonne grâce un complexe d'infériorité ni les normes de jugement qu'un autre peuple peut porter sur lui. N'a-t-on pas vu des pauvres, devant les étrangers, se montrer fiers des richesses de leurs dirigeants et de leurs exploitants, justement parce qu'ils constituaient comme des preuves vivantes que leur pays n'était pas pauvre ? L'antique geste de l'aumône n'est plus un facteur de paix sociale mais, quoi qu'il en soit des pré-

tentions et des dénégations, les besoins fondamentaux sont là : il y a des pauvres, il y a des pays pauvres, même si les pays ne veulent pas le reconnaître comme un fait à partir duquel bâtir une politique réaliste. L'absence de réalisme empêche les peuples de s'entraider. Mais mieux vaudrait parler de pays moins favorisés.

B. — Il n'y a pas de pays supérieur. — Ce qui complique la situation, c'est l'attitude et le langage des nations riches. Elles considèrent que toutes les richesses acquises ont été méritées et qu'elles leur appartiennent en absolue propriété. D'où un certain paternalisme et une certaine intrusion dans les affaires intérieures du pays « pauvre ». Ces agissements sont reçus comme des affronts. On ne dira rien mais le goût d'injurier le pays donateur en arrive à être plus fort que le goût de le remercier.

Le pays donateur ne veut pas que ses dons soient mal utilisés. Ainsi le pays donateur se croira obligé d'intervenir s'il voit que le pays « pauvre » consacre une trop grande partie de son budget à des achats militaires ou s'il ne cherche pas à diversifier ses cultures pour obtenir une économie à l'abri des surprises du marché international, ou si les taxes ne sont pas assez abondantes, ou si . . . etc. Il semble qu'un don ne puisse se faire sans que toute l'économie d'un pays soit soumise à une inspection sévère dont le résultat, semble-t-il, ne peut être qu'une révolte contre tout don ou une soumission jugée de plus en plus abjecte et douloureuse.

Si les pays riches veulent partager, il faut qu'ils sachent **comment partager** ! La charité doit toujours rester intelligente et inventive dans les moyens d'éviter les susceptibilités légitimes. Le premier pas nécessaire, c'est qu'aucun pays ne doit se présenter comme supérieur aux autres. Il ne récoltera que de la colère ou des surprises comme celle-ci : « **Yankee, go home !** »

C. — Retour à la doctrine. — Qui, sur terre, possède une richesse comme de droit divin ? Quel est le but des

richesses enfermées dans le globe terrestre ? Les richesses appartiennent à toute la caravane humaine. Elles sont là pour subvenir aux besoins des hommes, comme mérite du travail des hommes. Par son travail, chacun a droit à sa part. La surpopulation ne serait pas encore à craindre si la distribution des biens terrestres n'était si inégale, si injuste. Ce sont les pays qui s'empiffrent qui parlent de surpopulation. L'habitude des richesses les ont rendus plus égoïstes que généreux.

Mais le surplus ? C'est ici qu'arrive la justice, ce premier échelon de la charité. Chacun a droit au fruit de son travail. Mais si le travail a donné du surplus, le riche n'est plus que le dépositaire ou préférablement, il n'est plus que le gérant d'un bien qui vient de Dieu et qui doit être administré pour le bien de toute l'humanité, en autant qu'il se peut à une époque donnée.

Comme gérant des biens terrestres, les riches, ceux que Paul VI appelait « les seigneurs de la terre », doivent partager. Ce qui est vrai des individus est aussi vrai des peuples : ils doivent partager ! Les pauvres ont pris une conscience de plus en plus aiguë de leurs droits. Sans l'ouvrier aucune richesse ne serait gagnée par le riche. Le riche a absolument besoin des ouvriers et des pauvres. Aussi les pauvres, de mieux en mieux renseignés sur leur rôle dans les cités humaines, posent le problème des justes rétributions et des rétributions proportionnelles. Ces vues profondes sur les relations de l'humanité et les titres de propriété sur la planète ont alimenté le malaise des relations sociales. Les grèves ne sont que les manifestations d'une situation en état de pourrissement. Les grèves sont un signe. Comme les guerres entre les peuples. Un monde nouveau les rendra impossibles. Mais quel est ce monde nouveau ? Sera-ce toujours le monde des oppositions et des rivalités ?

D. — Le monde de la coopération. — Il y a un premier pas qui doit être fait et il doit être fait par les pays pauvres eux-mêmes. Les premiers agents d'un relèvement

doivent être les moins favorisés. Et pour que les moins favorisés aient le désir d'une action commune, il faut laisser au temps de mûrir une conscience commune. Le temps seul pourtant ne suffit plus : en effet, le monde évolue trop vite et si les moins favorisés retardent trop, les siècles passeront pendant lesquels s'accumuleront les inhibitions et les refoulements que seules les révolutions sanglantes pourront briser.

Il faut un certain temps pour que par l'éducation bien dirigée et les informations constructives, une masse de délaissés apprenne à se transformer en un peuple réveillé à ses responsabilités sociales et à quelques initiatives qui seraient le commencement d'une remontée psychologique. Le sens de la dignité personnelle doit être conçu comme fondamental. Le besoin d'une action d'ensemble doit être recherché comme le premier pas d'une résurrection sociale.

Les moins favorisés, laissés à eux-mêmes, ne peuvent accomplir que du négatif parce que c'est plus facile et ne demande pas une grande résistance psychologique. Revendiquer, contester, obéir aux démagogues, être mené par des émotions comme des marionnettes, donne l'impression de faire beaucoup. Ce chemin ne conduit pas à la liberté mais à des illusions. *Le désir d'améliorer son propre sort et le désir de l'améliorer avec les autres*, voilà les conditions-clés d'un départ communautaire véritable.

Tant que ces deux éléments-clé ne sont pas réunis, aucun pays sous-développé n'aura résolument entrepris de sortir de la misère. Tous les programmes de l'Alliance pour le Progrès, imposés d'en haut, sans la coopération du peuple lui-même, se révéleront inefficaces. La coopération des moins favorisés entre eux et la coopération des moins favorisés avec les plus avantagés devient le prérequis essentiel à tout relèvement d'un groupe social. Une mentalité de coopérateur. Une technique de coopération.

E. — Rôle des seigneurs de ce monde. — Les plus favorisés sont habitués au commandement. Ils s'attribuent volontiers tout le mérite de leurs succès. Facilement ils

sont amenés à traiter les hommes comme des choses et ils ne soupçonnent pas que ces mêmes qualités qui leur ont assuré le succès avec les machines et les productions deviennent les pires défauts quand ils veulent rencontrer les hommes. Maintenant ce qui importe c'est une nouvelle mentalité, non plus celle du commandement mais celle de la participation et de la coopération.

Cette mentalité de coopérateurs est aussi lente et difficile à former chez les moins avantagés que chez les plus favorisés. Pourtant le rôle des « seigneurs de ce monde », de ceux qui « doivent avoir le génie du bien » est essentiel au progrès social. Chez les peuples défavorisés les compétences et les techniciens sont plutôt rares. Le capital que peut accumuler un village éloigné des grands centres est trop souvent inadéquat aux problèmes modernes. Par exemple, en Amérique latine, un des grands instruments du relèvement de la femme, consisterait dans l'achat par chaque village de quelques laveuses automatiques. Le village, en un certain laps de temps, pourrait acheter les laveuses automatiques et délivrer toutes les femmes d'avoir à passer des jours entiers au ruisseau voisin. Mais le village n'a pas et ne peut réunir le capital nécessaire à l'installation de tout le système électrique.

C'est alors aux pays riches, aux fondations, aux gouvernants d'aider : trouver le capital d'appoint, former les techniciens, créer les centres de recherches scientifiques, enfin ! *être au service du peuple*. Que le peuple prenne l'initiative, manifeste la volonté d'améliorer son sort. Que les riches alertent le peuple à ses besoins, assurent l'efficacité, la rapidité, la confiance aux bonnes volontés. Le pire, pour les gens ou les pays défavorisés, c'est le désespoir dans l'isolement, c'est la conviction que rien et personne ne peut rien changer à leur sort. Cet état d'âme, c'est la route à la déchéance personnelle et sociale. La certitude que quelqu'un viendra à l'aide si, d'abord, on fait les premiers pas, c'est pousser l'imagination créatrice aux limites humaines.

Cette mentalité coopérative se mettra à la recherche d'une technique coopérative, qu'il s'agisse de nourriture, de

logement, de santé, d'habillement, d'assurances, de vente et d'achat, dès que cela intéresse tout un village, toute une région, tout un pays ou tout un ensemble de pays.

II. — UN EXEMPLE DONNÉ PAR L'AMÉRIQUE CENTRALE

Un des plus beaux exemples de cet esprit nous est fourni par l'Amérique centrale et son INSTITUT DE NUTRITION D'AMÉRIQUE CENTRALE ET DE PANAMA (INCAP).

A. — Ce qu'est l'INCAP ? — Il s'agit d'un Institut consacré à la santé. Gigantesque effort coopératif des six pays d'Amérique centrale en tout de qui regarde l'alimentation : Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica et Panama. L'INCAP a obtenu des résultats si spectaculaires qu'il est devenu un exemple pour le monde entier et que ses méthodes de travail et trouvailles ont une portée mondiale.

Après de nombreuses études pour établir un programme d'action, l'INCAP commença de fonctionner en 1949. Le Guatemala donna l'édifice nécessaire, la Fondation Kellogg distribua les bourses qu'exigeait la réalisation du plan. Des organisations internationales et des Fondations aidèrent à la mise en marche de l'INCAP de sorte qu'on put parler d'une véritable coopération internationale. Le Dr Nevin S. Scrimshaw fut le directeur de l'INCAP de 1949 à 1961 et le fameux Dr Moisés Béhar lui succéda⁽¹⁾.

Le programme d'action se poursuit à un triple échelon : la recherche scientifique; la formation des spécialistes requis; le travail des enquêtes, des fermes expérimentales, des cliniques, de l'information populaire et de l'animation de groupes

1. Nous avons pu le rencontrer personnellement lors de notre passage dans la capitale du Guatemala.

en tout ce qui regarde l'hygiène, la diète, la médecine préventive. Travail énorme mais passionnant.

La recherche scientifique partit de l'étude des aliments locaux de chaque population. Il fallait une enquête précise sur la valeur diététique de chacun des aliments d'une population. On arriva ainsi à cataloguer scientifiquement la valeur nutritive d'environ 600 aliments différents. On établit les relations causales entre les maladies courantes et les déficiences alimentaires dans une région. On étudia les moyens d'améliorer les cultures, l'élevage, et d'obtenir un meilleur équilibre des diètes. Très vite on remarqua l'insuffisance de protéines de bonne qualité, de la vitamine A et d'autres éléments nutritifs nécessaires. La croissance des enfants était retardée, les organismes de défense contre les maladies étaient plus faibles, les maladies du goître étaient endémiques, beaucoup souffraient de parasitisme intestinal et d'anémie plus ou moins pernicieuse. Les pays, avertis, procédèrent à l'iodisation systématique du sel selon les besoins des régions. On diffusa dans les écoles et par des conférences la *Table des valeurs nutritives* des aliments courants en Amérique latine afin que la population put apprendre les fondements de la diététique moderne. La FAO (Food and Agricultural Organization) et la OMS (Organisation mondiale de la Santé), deux organismes des Nations-Unies collaborèrent étroitement avec les organismes de recherches de l'INCAP et assurèrent un retentissement mondial à ces travaux.

La formation du personnel a toujours été la première préoccupation de l'INCAP. Il fallait des chercheurs, des médecins, des biochimistes, des diététiciens, des infirmières, des spécialistes de laboratoire, des virologistes, des agronomes, etc. Dès 1964, l'INCAP put faire reconnaître par l'Université San Carlos de Guatemala les programmes et les cours qui étaient donnés à l'Institut même. Il semble

-
2. Beaucoup de données nous ont été fournies par les remarquables personnalités qui président à la naissance de Incaparina de Mexico, S.A.

assuré que toutes les Universités d'Amérique centrale reconnaîtront ces mêmes cours et l'INCAP deviendrait le Centre d'apprentissage en nutrition et disciplines connexes. Déjà le Centre attire de nombreux visiteurs de toutes les parties du monde qui viennent se renseigner sur l'organisation et suivre des cours de formation. **Son programme et son activité couvrent tout le domaine de la santé publique et de la médecine préventive.** Tous les travailleurs sociaux de ces pays sont plus ou moins dépendants de l'INCAP. Et beaucoup d'étudiants en médecine sociale ou dans les sciences de l'homme font des recherches pour leurs thèses de doctorat qui vont dans le sens des travaux entrepris par l'INCAP.

B. — CE QU'EST L'INCAPARINA. — Une des trouvailles les plus retentissantes de l'INCAP est celle d'un aliment très bon marché et dont le contenu en protéines lui permet de remplacer avantageusement un verre de lait ou un solide morceau de viande. Cette trouvaille, pour les pays sous-alimentés, est l'équivalent d'un trésor.

L'idée fondamentale est celle-ci : il faut des protéines pour le développement du corps et de la santé chez les humains. Généralement les hommes les trouvent sous la forme de viandes grâce au processus de l'assimilation chez les animaux. Mais voilà ! la viande coûte cher et elle est à peu près introuvable dans la diète ordinaire des populations moins avantagées, rurales ou urbaines. Le problème devenait donc le suivant : quel aliment contiendrait suffisamment des protéines requises par les hommes pour être à la portée de tous ?

On décida de poursuivre des études sur les protéines végétales afin de trouver des substituts valables aux protéines animales. Un des résultats de toutes ces études, celui qui a obtenu le plus de renommée à l'INCAP, c'est l'INCAPARINA. L'idée est que la farine obtenue puisse servir de complément aux diètes des populations qui manquent de protéines. C'est ainsi que l'INCAPARINA a fait son entrée dans les écoles d'Amérique centrale, de la Colombie et,

bientôt, du Mexique et d'autres pays du monde. On trouve aussi cet aliment dans les épiceries et les super-marchés. Sa vogue ne cesse de croître. Il ne s'agit pas seulement d'un ersatz chimique mais d'un produit naturel qui, à cause de son bon marché, en remplace un autre trop coûteux auprès de populations qui en ont absolument besoin.

La compagnie Quaker a une grande usine à Cali, Colombie et une autre qu'elle vient d'ouvrir à Chinandega, Nicaragua. Il y a une grande usine aussi au Guatemala mais comme elle vient de passer au feu, on est à en construire une toute neuve. Au Mexique, un groupe d'hommes, possédés d'un grand zèle social, veulent introduire l'INCAPARINA, afin d'améliorer la santé des enfants et aider la médecine préventive auprès des adultes. Les démarches sont fort avancées, le président du Mexique est favorable et de nombreux officiels doués de sens social. Bientôt seront terminées toutes les lenteurs bureaucratiques et la population pourra profiter d'un produit entièrement mexicain, élaboré avec la permission et suivant les formules établies par l'INCAP (2).

L'élément de base, qui doit constituer 58% du produit total, peut être du maïs, du riz, du sorgho ou tout autre grain accepté par l'INCAP. **Mais l'élément-clé, c'est la farine de graines de coton.** Tous ces pays sont des producteurs de coton or les travaux de l'INCAP ont permis de découvrir l'extraordinaire contenu en protéines de cet élément végétal soit, d'après une étude faite à Mexico, plus de 28% par 100 grammes. On y ajoute de la levure et 4 500 unités de vitamines A. Le tout se présente comme une farine, soluble dans l'eau et bonne au goût.

Les pays où l'INCAPARINA a été répandue ont obtenu d'excellents résultats au point de vue de la santé des enfants, de leur croissance régulière et de leur résistance aux maladies, compte tenu de leur milieu régional. Les populations ont appris à le prendre sous forme de rafraîchissement, à le mêler aux bouillies, aux pâtes et aux soupes de telle sorte que, pour un prix à la portée de toutes les bourses, la santé publique connaît une évidente amélioration. Parfois

les services sociaux d'un gouvernement le distribuent gratuitement dans le but d'accélérer l'éducation populaire.

D'autres produits obtiennent le même effet comme la farine de poisson. L'élan est donné. Les hommes peuvent, même dans les pays les moins favorisés, coopérer ensemble et obtenir des résultats imprévisibles qui dépassent les espérances.

CONCLUSIONS

1 — Il est vrai que la population du globe augmente mais aussi l'ingéniosité et l'initiative de l'homme. Si les hommes mettaient de côté les dépenses folles dues aux armements et au luxe exagéré pour affronter les vrais problèmes, suivant une formule coopérative, il y aurait longtemps que les hommes ne seraient plus dominés par la peur, parfois hystérique, d'une surpopulation mondiale.

2 — Depuis longtemps la preuve est faite qu'on peut substituer un aliment à un autre. Parfois c'est un produit artificiel comme la margarine qui remplacera un produit naturel comme le beurre. Parfois c'est un produit naturel qui en déplacera un autre. L'idée fondamentale est que l'homme peut récupérer, s'il y applique ses chercheurs, de vastes espaces livrés jusqu'à aujourd'hui à des espèces animales ou végétales dont il peut se passer ou du moins qui lui sont moins essentielles. La science trouve de nouvelles solutions aux problèmes que l'alimentation posait à l'homme des cavernes ou aux tribus sédentaires.

3 — Si le prix du lait continue à augmenter dans nos propres pays, il faudra envisager un aliment de remplacement. L'INCAPARINA reste une solution valable. Nos Commissions scolaires y épargneraient annuellement plusieurs centaines de milliers de dollars.

4 — Toute « exportation » d'une aide à l'étranger doit se faire suivant l'esprit et la technique de la coopération.

2. Beaucoup de données nous ont été fournies par les remarquables personnalités qui président à la naissance de l'INCAPARINA de Mexico, S.A.

Comment se fait-il que nos Universités ne développent-elles pas davantage la philosophie politique, économique, sociale et les méthodes de la coopération entre gens d'une même région, d'un même pays et entre des pays différents ? La solution est basée sur la psychologie de l'homme et sur la psychologie des peuples façonnés par une longue histoire, par des langues différentes et des conceptions si complexes que leur agencement ne peut être que le résultat d'une **planification de la civilisation**. À ce point de vue la prospective du monde de demain est encore à faire. Nos Universités ne vivent-elles pas trop sur l'héritage du passé ?

5 — L'antique précepte de l'aumône a subi une révolution copernicienne. L'assistance pécuniaire conserve sa valeur mais elle doit de plus en plus s'intégrer à des biens communs qui valorisent un groupe, un continent. L'assistance intellectuelle, celle qui est surtout représentée par les chercheurs en sciences fondamentales et les techniciens ouverts aux problèmes sociaux, devient la denrée la plus essentielle, la vraie charité de demain.

6 — Le travail en vue d'une coopération efficace retrouve toute sa noblesse. **Le peuple pauvre est celui qui néglige d'inculquer à ses familles, par l'instruction, la valeur du travail et de l'initiative**. Le peuple en progrès est celui qui apprend à améliorer son sort par l'entraide et la coopération. Le peuple généreux est celui qui correspond aux efforts d'un autre peuple par la compréhension et l'infusion coopérative d'un capital essentiel. L'exemple de Puerto Rico comparé à celui de Cuba reste éloquent. Toute coopération exige la rencontre de deux partenaires et les deux ont un rôle essentiel sinon il ne reste que l'alternative de l'imposition, de l'exploitation ou de la satellisation ou de la mise en dépendance inavouable.

C'est en ce sens qu'il faut comprendre la parole profonde de Paul VI le 4 novembre 1964 aux Nations-Unies : « Vous mettre ensemble les uns avec les autres... On ne peut rien concevoir de plus élevé, sur le plan naturel, dans la construction idéologique de l'humanité... Que personne ne soit supérieur aux autres; pas l'un au-dessus de l'autre... »

Non pas que vous soyez égaux mais vous vous faites égaux... Il faut se mettre résolument en route vers la nouvelle histoire, l'histoire pacifique, celle qui sera vraiment et pleinement humaine... Parler d'humanité, de générosité... c'est rendre les États capables de travailler les uns pour les autres... Ici s'instaure un système de solidarité, qui fait que de hautes finalités, dans l'ordre de la civilisation, reçoivent l'appui unanime et ordonné de toute la famille des peuples, pour le bien de tous et de chacun.»

7 — L'Amérique centrale est un bien petit continent, si on peut parler de continent à son propos, mais elle constitue une entité reliée par une même histoire et une même civilisation. Les six pays qui la forment ont voulu tenter l'expérience d'un **Marché Commun** qui, tout en les protégeant contre l'exploitation économique étrangère, leur permettrait de développer leur commerce et leur industrie. Ils ont besoin d'une flotte marchande, ils ont besoin de routes, ils ont besoin de nouvelles sources d'énergie, ils ont besoin de machineries pour la transformation et l'exportation de leurs produits; tout cela, et plus encore, requiert l'aide du capital étranger. Que ces pays qui ont déjà fait bénéficier le monde de l'INCAPARINA et du modèle que constitue leur Institut de Nutrition, sachent rester à l'avant-garde des nouvelles relations internationales par la coopération entre peuples et États. Nous avons encore beaucoup de choses, sans doute, à apprendre d'eux.

L'expérience Belge, l'exemple Suisse et le problème Québécois

par Jean-Charles Claveau, M.D.

Dans l'éditorial du Devoir du 2 juillet dernier, en marge du problème scolaire de Saint-Léonard, M. Vincent Prince livrait quelques réflexions qui méritent des commentaires.

Celui-ci écrivait au sujet des droits linguistiques aux minorités québécoises en matière scolaire que « la tradition et la pratique cependant sont suffisamment claires pour que l'on puisse parler de droits acquis ».

Avant 1759, comme chacun sait, il n'y avait qu'une seule langue au Québec, le français.

Après cette date, le vainqueur a imposé une deuxième langue, l'anglais.

Les droits acquis dont parle M. Prince me paraissent assez contestables, car il s'agit de droits acquis à la suite de l'usage de la force; ils sont consécutifs à la conquête par les armes qui a fait du Québec un pays anormal qui cherche encore sa voie.

Les faiblesses et les erreurs d'un peuple dominé politiquement, économiquement et psychologiquement depuis 200 ans et qui laissent encore la minorité anglophone jouir de tant de privilèges et de pouvoirs ne rendent pas plus valables, à mon avis, ce que M. Prince appelle pour sa part des « droits acquis ». Le rétablissement des choses ne fait que tarder à venir.

EN BELGIQUE

En Belgique aussi, il n'y a pas si longtemps, une certaine minorité avait des droits présumément acquis depuis bien au-delà de 200 ans.

Dans les Flandres où la masse des gens parlaient flamand, une minorité dominante imposait le français dans le commerce, l'industrie, les affaires et l'administration.

Ici, il ne s'agissait pas de droits acquis par la force, mais de droits acquis par la puissance du pouvoir, de l'argent et même de la culture.

Avec le temps, des milliers de Flamands comme Maeterlinck ou Verhaeren assimilés à la culture française dédaignaient de parler le « patois flamand » — on dirait le joul au Québec — et contribuaient à l'acculturation de leur peuple au profit de l'élite francophone de Belgique.

En plein pays flamand, à Gand, l'Université enseignait en français seulement. Pour redonner à leur peuple anémié la fierté et la vitalité d'autrefois, une autre élite flamande, celle-là dans la tradition des maîtres flamands, entreprit le combat pour empêcher la francisation de leur patrie menacée déjà par l'assimilation avancée de ses classes dirigeantes.

En face du français, langue de la bourgeoisie de Belgique, de la France et de l'élite d'Europe, les Flamands ont voulu que leur patrie bien modeste en regard de la francophonie européenne conserve ses caractéristiques linguistiques et culturelles.

Ils avaient compris à temps qu'un peuple n'a pas le droit de laisser une minorité toute puissante détruire ses forces vives, absorber ses élites et préparer sa mort nationale comme entité culturelle et sociologique distincte.

La Flandre a voulu retrouver son visage, la majorité flamande a voulu retrouver sa patrie avant que la minorité française qui vivait en son sein ne l'ait dénationalisée de l'intérieur comme il arrive souvent aux peuples qui s'assimilent à une autre culture.

Avant même la mort de Maeterlinck en 1949, la vie administrative, économique et scolaire des Flandres se faisait déjà à peu près complètement en flamand.

Devant le danger qui le menaçait, le peuple flamand n'a pas hésité.

Entre les « droits acquis » d'une minorité privilégiée qui dominait et dénationalisait à son profit la patrie flamande et les droits d'un peuple à préserver son identité culturelle et linguistique, les Flamands ont choisi les droits de la majorité.

Malgré les difficultés énormes de l'entreprise et les problèmes aigus soulevés, les Flamands ont opté pour l'unilinguisme. Ils n'avaient pas d'autre choix pour garder leur âme, leur langue et leur culture.

Les élites québécoises déjà bilingues dans l'ensemble qui défendent si fermement les « droits supposément acquis » de la minorité toute puissante unilingue dans l'ensemble feraient bien de méditer sérieusement l'expérience belge encore tout actuelle. Cette expérience d'ailleurs est loin d'être achevée.

BRUXELLES ET MONTRÉAL

Il reste encore le grand problème de l'agglomération bruxelloise qui pour beaucoup de Flamands est une épine douloureuse enfoncée profondément dans leurs flancs.

Bruxelles — francisation de vieux mots flamands — qui est en territoire flamand, est une ville dont la majorité des habitants est d'origine flamande, mais qui s'est laissée franciser selon le même processus qui aurait pu triompher à Anvers ou à Gand si la Flandre n'avait pas réagi à temps.

En étudiant l'assimilation de Bruxelles, les dangers qui menacent la région montréalaise apparaissent évidents à un observateur un peu attentif.

En effet, il vient un temps où il est impossible de renverser la vapeur dans ce genre de choses. Ainsi, quand un milieu devient majoritairement assimilé, le retour en arrière

à la langue originale est à peu près irréalisable. L'exemple de l'Irlande anglicisée qui a fait beaucoup depuis 50 ans pour retrouver sa langue ancestrale le démontre clairement.

Les forces sociales, économiques et politiques qui favorisent la prééminence d'une langue sur l'autre se voient, avec le temps, renforcées d'autres facteurs dont le rôle des assimilés eux-mêmes n'est pas le moindre. Ces derniers deviennent souvent une sorte de croisés contre ceux de leurs frères qui tardent à succomber. Je ne connais guère de gens plus hostiles aux Flamands que certains Bruxellois du nom de Vandenhove, de Goosens ou de Smet qui sont des fils ou des petits-fils de Flamands assimilés.

Sans doute, Montréal est-il encore majoritairement de langue française (65% en 1961) et les autorités administratives de la ville sont-elles surtout entre les mains de francophones ce qui aide beaucoup. Dans ces circonstances, il est encore temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Cependant, l'assimilation en masse (90%) des néo-québécois au milieu anglophone depuis 20 ou 25 ans est un indice sérieux de la puissance inégale des forces en présence et du danger qui en découle.

La minorité de langue anglaise a un tel prestige et jouit d'un tel pouvoir socio-économique que la majorité française n'a pas réussi à faire respecter sa langue dans de très larges secteurs de la vie quotidienne. C'était la situation qui prévalait à Anvers, à Gand ou à Bruges il y a 60 ou 70 ans. En fait, la majorité montréalaise a surtout appris la langue de la minorité alors que l'inverse ne s'est pas produit ou peu.

Quelques centaines de milliers d'anglophones unilingues riches et bien placés ont plus de poids que les quelque 1,500, 000 francophones de la région métropolitaine sans parler des trois autres millions de Québécois qui habitent le reste de « notre Etat national ».

Cette situation traduit un état d'aliénation avancée. Les Montréalais devront s'en défaire au plus tôt s'ils veulent que leur grande ville soit vraiment, dans les faits et non

seulement dans les statistiques ou les dépliants publicitaires, la « deuxième ville française du monde ».

Surtout, si les Montréalais ne veulent pas que leur ville connaisse avant la fin du présent siècle le sort de Bruxelles.

Tous les Québécois conscients ont les yeux tournés vers Montréal, car ils savent ou sentent que l'avenir du Québec s'y joue.

J'emprunte à M. Prince une autre réflexion pour parler de la solution à appliquer. Celui-ci écrit et je cite : « Il ne faut pas oublier que le Québec n'est pas un pays mais partie d'un pays. Ceux qui estiment que le Québec peut imposer le français à ses nouveaux venus raisonnent, qu'ils le veuillent ou non, dans l'optique d'un pays et non d'une province ».

Cet argument n'a aucun poids et ne convainc personne — pas même les fédéralistes qui connaissent le moindrement ce qui se passe en Suisse.

EN SUISSE

Dans ce pays que l'on cite souvent en modèle, chaque canton — ce qui correspond à une province canadienne actuelle — est responsable des droits linguistiques et culturels à l'intérieur de ses limites et aucun d'eux ne tolère qu'un groupe minoritaire quelconque vienne y changer quelque chose.

Le Tessin, par exemple, qui est le seul canton de langue italienne ne reconnaît que l'usage de l'italien comme langue administrative ou scolaire. La langue du travail est aussi l'italien par voie de conséquence.

Les immigrants alémaniques, romands ou autres doivent apprendre l'italien s'ils ne le savent pas déjà et leurs enfants iront à l'école italienne qui est la seule école publique permise par la loi. La même chose existe pour chaque canton.

À cet égard, le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton est très explicite à la page 82 du livre I sur les langues officielles.

« Chaque canton, y lit-on, quelque faible et exigu qu'il soit, jouit du droit reconnu de protéger son originalité culturelle et linguistique contre les périls extérieurs; il peut même compter pour cela sur le concours fédéral. La langue traditionnelle du canton est donc utilisée dans l'enseignement et les services administratifs. Il va de soi que le citoyen arrivant d'une autre zone linguistique doit apprendre la langue de son nouveau milieu et, s'il s'y établit, s'intégrer entièrement en confiant ses enfants aux écoles du canton. »

Les « parties de pays » que sont les cantons suisses régissent leurs propres droits linguistiques et imposent leur langue aux groupements minoritaires et aux immigrants — mises à part certaines minorités frontalières qui sont, en fait, des majorités dans leur petit coin de pays.

Dans les cantons de Vaud ou de Genève, par exemple, il y a des dizaines de milliers de citoyens de langue maternelle germanique ou italienne qui s'intègrent tout naturellement eux et leur famille à la communauté romande.

La question des minorités en Suisse a été résolue de façon intelligente. La sagesse des hommes a résolu le problème des minorités en évitant d'en créer ou d'en laisser naître.

Pour cela, on y favorise l'intégration pure et simple des éléments étrangers au sein de la majorité linguistique de chaque région. Cela donne la cohabitation harmonieuse de populations homogènes linguistiquement dans leur territoire respectif.

La Suisse a trouvé ainsi une règle d'or qui protège les droits linguistiques de chacune des majorités (ce qui est essentiel), sans faire naître de problèmes de minorité (ce qui est ingénieux). La Suisse aurait sans doute les mêmes difficultés que les Québécois d'aujourd'hui, si une politique de faiblesse ou de laisser faire avait permis aux germanophones, par exemple, qui constituent 75% de la population du pays de

former des minorités ethniques dans le Tessin ou la Suisse romande et de s'y imposer au gré de leur puissance.

LA SOLUTION AU QUEBEC

La Commission Laurendeau-Dunton ne s'est pas montrée favorable à la formule suisse pour des considérations plus politiques que sociologiques. À la vérité, le Québec francophone en serait le vrai grand bénéficiaire. C'est la seule province dont la majorité est dominée et menacée par sa minorité qui, en fait, est une extension québécoise de la majorité canadienne et nord-américaine. L'unilinguisme territorial serait aussi avantageux pour les francophones québécois qu'il l'est pour les Tessinois ou les Romands.

Les changements proposés par la Commission Laurendeau-Dunton paraissent bien accueillis dans l'ensemble du Canada anglais. Il y a plusieurs raisons à cela et j'en note trois (3).

D'abord, la création de districts bilingues en Alberta ou à l'Île du Prince-Édouard est une solution qui fait sympathique, mais elle est dépassée et ne changera pas grand chose au processus d'assimilation déjà avancé des minorités francophones — sauf pour les minorités voisines du Québec qui sont des majorités locales. Cela le Canada anglais le sait très bien.

Ensuite, l'unilinguisme territorial que les provinces anglaises pratiquent depuis cent (100) ans continuera; il sera probablement un peu modifié dans son aspect extérieur, mais non dans sa réalité fondamentale.

Enfin, le Canada anglais sent le besoin de calmer le Québec à la recherche de son mieux-être national tout autant pour le garder dans le giron fédéral que pour protéger les privilèges de sa minorité.

Le Québec gagnerait énormément à faire sienne la politique linguistique des cantons suisses. Le seul État fran-

çais d'Amérique où notre nation est majoritaire, mais très minoritaire et isolée sur le continent, serait ainsi débarrassé de son lourd contexte bilingue qui en fait un État boiteux et dessert dangereusement tout un peuple au profit d'une minorité.

Au Québec, la situation est assez analogue à celle qui existait en Flandre où, comme nous l'avons vu, la minorité francophone imposait sa langue à une majorité différente avec toutes les conséquences linguistiques, culturelles et psychologiques qui peuvent en découler.

Il a fallu le réveil du peuple flamand affaibli et longtemps trahi par une bonne partie de ses élites fransquilloises pour rétablir les choses à la normale et adopter le modèle suisse à savoir l'unilinguisme régional. L'unilinguisme régional ou territorial en Flandre était essentiel. Le Québec ne s'en tirera pas autrement qu'en faisant la même chose. Le réveil du Québec est commencé. Les résultats ne devraient pas tarder.

L'affaire de Saint-Léonard est une épreuve de force qu'il faut gagner. Tous les Québécois quelle que soit leur option politique se doivent d'appuyer l'unilinguisme français au Québec. Les hommes politiques en place ne pourront plaider ignorance devant l'histoire s'ils ne prennent pas leurs responsabilités avant qu'il ne soit trop tard.

En terminant, je résumerai les principes qui doivent guider notre action.

- 1 — Le Québec est un État de langue française, — non un État bilingue.
- 2 — Le français doit être la seule langue officielle dans tous les domaines de la vie québécoise.
- 3 — La minorité de langue anglaise dans les régions frontalières où elle forme des zones majoritaires pourra faire aussi usage de l'anglais dans les affaires locales et bénéficier d'écoles bilingues. Le problème de la langue au Québec ne sera pas résolu autrement.

Réflexions laïques sur
l'actualité chrétienne

Où va l'Église? — II

par François-Albert Angers

Sur « Deux prêtres en colère »¹

Ce livre, de deux ex-pères, MM. Roméo Bouchard et Charles Lambert, est, à sa façon, un livre extraordinaire, par sa qualité même comme par la nature de son message. Et je me demande comment les deux ex-prêtres en question ne se sont pas aperçus qu'ils ont fait, non pas tant le procès de l'« ancienne » Eglise, que de la « nouvelle »; de celle qui accuse l'« ancienne » d'avoir tué la religion par trop de formalisme, de dogmatisme, de juridisme, de triomphalisme, etc., et qui au fur et à mesure qu'elle introduit ses méthodes nouvelles pour le renouveau religieux voit au contraire la religion s'écrouler, fondre comme beurre dans la poêle... « au soleil de Satan ». Ce livre est d'ailleurs comme la suite logique à ce qu'il y avait de faux germes dans « L'Eglise s'en va chez le diable », ouvrage de trois prêtres également dont nous parlions le mois dernier; les auteurs du présent ouvrage accusent d'ailleurs la chose en disant à ces trois prêtres que, partis comme ils le sont, ils ne font que refuser dans une sorte d'inconscience d'aller jusqu'au bout des idées qu'ils véhiculent.

Ici encore comme dans le précédent ouvrage ci-dessus mentionné, le titre est purement publicitaire, et donne une idée totalement fautive du ton de ce livre. C'est très sereinement, très spéculativement et académiquement, que MM. Bouchard et Lambert abordent avec une remarquable concision, l'ensemble du problème religieux et de son avenir, autant en définitive par rapport à toute religion que par

1. Collection Les Idées du Jour, Editions du Jour, Montréal.

rapport au catholicisme, qu'ils ont davantage mis en cause parce que catholiques, à la façon de Teilhard de Chardin qui donne à l'Église catholique une valeur institutionnelle première et qui veut la transformer plutôt que d'en sortir. C'est l'oeuvre au surplus de deux esprits très cultivés, qui ont évidemment beaucoup lu et beaucoup réfléchi, pour pouvoir arriver à cette concision dans l'expression d'une synthèse; trop lu et pas assez vécu sans doute avant d'avoir pris le risque de se prononcer en une pensée qui a drainé tous les éléments sociologiques du courant principal de la réflexion religieuse contemporaine, troublée par les merveilles de la science et de la technique, et qui les charrie comme une rivière torrentueuse emportant tout en surface sans avoir le temps de mesurer sa profondeur.

L'ouvrage débute par une sorte de charge descriptive de ce qu'était le catholicisme d'hier. En un sens tout y est vrai, mais la charge résulte de l'accumulation en quelque sorte péjorative de certains aspects de la vie religieuse d'autrefois, dont un bon nombre n'étaient que l'écume d'une vague de bien autre apparence, portée et signification, au détriment de l'envers de cette vision, où apparaîtraient les traits favorables. Comme il arrive presque fatalement aux réformateurs trop pris par leur sujet, on montre les verrues d'un corps existant sans trop se soucier des formes générales de ce corps lui-même; et on va le comparer au corps idéalisé d'une institution rêvée dont on oublie de prévoir que lui aussi, dans l'application, développera ses verrues dont il importerait alors de se demander si elles seront préférables à celles que l'on décrie.

L'ouvrage passe ensuite à l'effort d'« ouverture » qu'ont voulu introduire dans la religion traditionnelle, les partisans d'une religion « renouvelée ». Le même procédé de description devient alors illuminant, parce qu'intimement vécu par les auteurs, de l'aboutissement fatal de la nouvelle catéchèse, axée sur plus de sentimentalité religieuse sous prétexte que Dieu est amour, d'effusions mystiques prématurées, que de musculature dogmatique et morale, dans l'oubli à mon sens d'une parole évangélique fondamentale : « Si vous m'aimez,

gardez mes commandements . . . Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime; or celui qui m'aime sera aimé de mon Père et je l'aimerai ». Les auteurs montrent, sans le vouloir spécifiquement, par la seule expression de leurs états d'âme, combien la nouvelle catéchèse leur a donné une impression de vide, d'inadéquat, devant la vie « des types engagés dans leur travail, leur spécialité, leur activité sociale, économique, politique et familiale ».

Je m'étais permis de le dire à plusieurs, qui en ont été bien scandalisés, mais sans avoir osé l'écrire : je ne voyais pas comment l'esprit des enfants, initié trop exclusivement à ces artificielles effusions et infusions d'« amour », prématurées encore une fois parce qu'étant plutôt le couronnement d'une profonde expérience religieuse, résisterait mieux qu'à partir des notions du petit catéchisme a uheur duquel il devra un jour aboutir, de se faire dire que tout cela n'est que mythe et légende. Au moins, disais-je, l'ancien catéchisme, avec tous les défauts qu'on pouvait lui prêter, mettait dans la tête des enfants des raisonnements rigoureux en forme de définitions qui formaient des noyaux de réponse aux raisonnements anti-religieux, et des règles de vie qu'ils se répéteraient dans leur tête pour guider leur conscience au moment des difficultés. Mais ce que je n'aurais pas osé prévoir et prédire, c'est que ce serait ceux-là mêmes qui enseignent cette forme de catéchèse qui y trouveraient le vide à force de n'avoir rien voulu y mettre que la répétition incessante de « Père » et « amour » sur tous les tons et dans tous les modes; et qui finalement se sentiraient plus loin ainsi que jamais de cette prise avec la vie qu'ils accusaient l'« ancienne » religion de trop négliger. De sorte que finalement, leur abandon ne vient-il pas avant tout du dégoût devant un échec qu'on ne veut pas avouer; l'évasion vers l'extérieur pour n'avoir pas à admettre qu'à avoir voulu « réformer » la religion selon des normes qu'on estimait pures et capable de la sauver, on a au contraire précipité une crise religieuse qui apparaît tout à coup sans issue ? On avait tant dit que nos collègues avaient gaspillé la religion à force d'imposer la messe, la confession et la communion aux étudiants,

que partout où l'on avait mis en train ces « élargissements », les effusions d'amour auraient dû ramener la jeunesse à la ferveur et à la pratique libre de la piété. Or qu'est-il arrivé... ?!

Nos deux prêtres en colère démontrent tout cela sans le voir, car eux ils sont « sociologiques ». Ils décrivent ce qui se passe sans se préoccuper d'analyser les causes, de poser des prémisses, d'y mettre un peu de rigueur intellectuelle. Si tout cela existe, évolue ainsi qu'ils le montrent — et leur description est juste — c'est qu'il doit en être ainsi, qu'il devait en être ainsi; et que s'il y a eu faute, ce ne fut pas d'avoir manqué de purifier la tradition pour la rendre plus conforme au message authentique de l'Eglise, mais bien pour l'Eglise de ne pas avoir suivi assez vite le mouvement afin de s'y intégrer en s'y conformant pour le sublimer sans le contrarier. Ceux-là qui sont les premiers à reprocher au Pape de ne pas admettre que l'homme est là pour arranger la nature à son profit, sont aussi les premiers à oublier que l'action sur la nature ainsi comprise pour la rendre plus fructueuse est presque toujours de mettre des obstacles à son fonctionnement naturel au sens empirique du mot. Ce n'est pas en parcourant les rapides en canot que l'homme crée la puissance de l'énergie électrique, c'est en barrant et en détournant le cours des rivières, en s'opposant au « mouvement spontané de l'histoire » physique du monde.

En ainsi, à force de vouloir suivre un courant de plus en plus rapide, nos deux prêtres ont eux-mêmes sombré. « Nous avons été amenés à reviser sans cesse notre conception de la communauté chrétienne... Peu à peu tous les autres signalements (que l'engagement) se sont estompés : gestes religieux, prière, activités formellement apostoliques, recollections, etc... » L'Eucharistie elle-même y passa. « L'image d'une Eglise face au monde s'estompait. Elle faisait place à l'image d'une Eglise qui est le monde conscient de ce qui arrive » (et non plus, par suite, de ce qui est), « une Eglise sécularisée, anonyme, qui ne vient plus d'ailleurs mais émerge de la terre » (pp. 27-28). Faute d'avoir mis à temps la digue qui contiendrait les flots déchainés pour les trans-

former en énergie vitale, tout a sombré, tout a été arraché... Quelle terrible introspection ! Quel service ces malheureux prêtres n'auront-ils pas rendu à l'humanité et à l'Eglise si leur témoignage si lucide et si pathétique allait enfin ouvrir des yeux et engendrer dans l'Eglise canadienne l'oeuvre du castor.

Peu satisfaits du fameux « renouveau » qu'ils qualifient assez justement d'« européen » (en Europe, on dit « progressiste ») — et au fond ils avaient raison de n'en être pas satisfaits — les deux prêtres n'ont plus vu autre chose possible, dans leur mouvement, que de tout remettre en cause : « le fond même de la vieille culture, de la foi, de l'Eglise, du sacerdoce » (p. 29). La fragilité, l'évanescence de la nouvelle catéchèse les avaient jetés tout simplement dans l'incroyance ! Et puis, éperdus, nos deux prêtres se sont mis à lire (p. 32). Ils ont lu, lu, lu . . . jusqu'à en perdre leur latin ! Ils se sont noyés dans leur verre d'eau !

Et puis c'est tout ! Tout le reste du livre n'est qu'un déballage où ces deux hommes, qui n'ont aucune autorité spéciale pour que nous croyions que tout ce qu'ils nous disent est vrai, nous **affirment** péremptoirement comme nouvelle vérité, toute une série de choses apprises dans leurs lectures, sans se préoccuper de nous en donner la preuve. Ils ont acquis une nouvelle foi qu'ils nous communiquent, sans se rendre compte d'ailleurs que leurs nouvelles vérités sont des vérités « scientifiques », elles-mêmes déjà fort controversées entre savants ; et qui, toutes, ne reposent que sur des hypothèses dont le renouvellement constant est le fait le plus évident de la civilisation scientifique dans laquelle nous vivons. Nulle part, par suite, les deux auteurs ne semblent s'être avisés que toutes leurs « vérités » ne sont que l'explication momentanée d'effets observés ou provoqués (« tout se passe comme si . . . »), qui seront contestées ou controuvées demain en faveur de nouvelles « vérités » qui contrediront plus ou moins les précédentes. Ce jeu produit des effets d'ailleurs merveilleux en bien des cas ; mais quand on en connaît les ressorts, on sait bien qu'il ne peut en aucune façon répondre aux questions cruciales dont ces deux hom-

mes cherchent si avidement la réponse, après avoir souffert du débousolement d'un monde qui a lâché le seul point fixe qui lui permettait d'esquisser de véritables réponses : le sacré, et pour les catholiques, la Révélation.

Car tel est bien le fond du problème. Si dans le reste du livre, nos deux prêtres avaient pu réussir une construction d'un savoir et d'une foi qui fût plus fondée et plus convaincante que l'ancien, tout le début du livre prendrait la signification que les auteurs voulait lui donner d'être la description d'un temps révolu; alors qu'en fin de compte leur livre ne fait qu'illustrer comment ils ont perdu la vraie Foi, comment elle se perd tous les jours chez un grand nombre par la vertu (sic) d'un « renouvellement » dont le ton a remis la Foi en cause au lieu de la rajeunir et de perfectionner l'espérance et la charité. Ce livre ne sera convaincant — et séducteur pour ceux qui hésitent — que pour ceux-là qui ont déjà abdiqué la vraie foi et adhéré à la nouvelle foi scientifique et qui y trouveront, par leur adhésion de foi, les convictions qui n'y sont pas, pas plus en raison qu'en révélation; ils en feront volontiers leur évangile, car il a cette valeur intrinsèque qui peut en faire le livre de cristallisation d'un nouveau mythe. Mais, en réalité, rien de ce qu'on peut y lire n'est intellectuellement ou affectivement plus probant que les supposés « mythes » qu'ils prétendent abattre; et parmi ceux qui hésitent, seuls peuvent s'y laisser prendre — et ils sont malheureusement nombreux — ceux qui manquant de familiarité avec les procédés scientifiques — ce qui est évidemment le cas des deux auteurs — confondent les hypothèses avec des vérités, et les conclusions hypothétiques d'une science en mouvement continu avec la Vérité.

A ce sujet d'ailleurs, le livre a sa solidité propre. Les auteurs diraient qu'ils ont répondu d'avance à cette objection en soutenant qu'il n'y a pas de Vérité; qu'il n'y a que des vérités du moment qui se font et se défont sans cesse dans le mouvement de la vie. Mais selon leur propre système, cette affirmation même dépasse leur propre thèse en se donnant en quelque sorte comme une Vérité fondamentale sur laquelle repose toute leur pensée et tout leur système. C'est

sans aucun doute cette « vérité » là, « hypothèse » de base de toute leur pensée, qui est le plus véritablement une vérité de circonstance, une vérité propre à l'orgueil et au scepticisme de notre temps, à sa foi en l'homme contre Dieu, car l'homme ne peut par lui-même savoir cela de source certaine, ne s'étant pas fait lui-même, n'ayant pas fait le monde dans lequel il vit.

Comme nos deux auteurs ont réponse à tout, ils vous diront que la caractéristique du monde est d'être parti de rien pour se donner lui-même, par son évolution, un maître à penser, l'homme, qui se penchera sur lui, le comprendra et le dominera. Mais cette certitude elle-même, d'où vient-elle d'autre que d'une hypothèse historique de la vérité de laquelle nous ne serons assurés que quand l'homme aura vraiment réussi à prendre la maîtrise totale de l'univers et de tous ses secrets, de sorte que maître de lui-même et du monde, il n'ait plus rien à attendre de Dieu ? D'ici là, nous restons la fourmi le plus en plus savante qui connaît de mieux en mieux son environnement à force de l'avoir exploré, mais qui sait finalement quoi sur cet univers dont dépend finalement son destin ? et qui a quel pouvoir d'empêcher le cataclysme cosmique qui peut survenir n'importe quand et la détruire en un instant avec sa fourmilière si savamment organisée ? Ou l'homme de 1968, plus que l'homme de 1568 ou de 1068 peut-il prendre toute cette mesure d'orgueil sur la certitude même progressive de sa toute-puissance quand tout ce qu'il lui faut encore apprendre pour pouvoir se proclamer maître de l'univers et sûr de lui, reste si immensément considérable que tout ce qu'il sait n'en peut encore représenter qu'une infime portion ?

Autrement dit, cet ouvrage est typique et marquant. Il m'apparaît comme le livre babélien par excellence. Le livre du chant d'orgueil dans l'admiration des réalisations de Babel, de la beauté de la tour en construction et des espoirs insensés qu'elle suggère, tout juste au seuil du moment où tout va peut-être s'abîmer dans la confusion des langues, sinon dans le feu d'artifice gigantesque d'une contestation et d'une hécatombe mondiale. Car voilà bien le tragique du

destin humain qu'à ses sommets d'euphorie et de gloire il peut bien se vanter de ses réalisations, spéculer en extrapolation sur les espoirs de ses conquêtes futures, si . . . Mais il reste absolument sans moyen de contrôler ces « si » innombrables qu'il est porté à passer sous silence ou à écarter prestement comme hautement improbables . . . alors que cette obligation de probabiliser montre qu'en définitive il n'en sait pas grand chose.

Rendu à pareil moment d'une réflexion sur un livre trop sérieux pour ce qu'il contient d'assurance d'être vrai, quoique pas assez sérieux pour avoir su s'arrêter à ses limites, il vaut mieux se désintoxiquer par de la littérature, par de la fiction. Et peut-être le livre à lire alors, serait-il ces « Nomades » de Jean Tétreau, roman futuriste dont la vraisemblance fait quand même réfléchir sur la fragilité de toute cette civilisation qu'un plissement terrestre un peu plus accentué que d'ordinaire pourrait faire s'écrouler comme château de cartes en un instant, alors qu'il a fallu au moins 40,000 années pour l'édifier. Car qui peut être sûr que, dans les trois ou quatre millions d'années depuis lesquelles l'homme serait apparu sur la terre selon les théories les plus nouvelles, plusieurs civilisations humaines déjà beaucoup plus avancées que la nôtre peut-être n'ont pas été réduites en poussière au point de ne plus se manifester que par quelques ossements au sujets desquels nous n'avons pas d'indice suffisant pour les dissocier d'une évolution que nous croyons continue et sans hiatus. Que d'événements ont pu s'écouler en trois millions d'années dont la connaissance pourrait nous aider à rabattre notre orgueil, quand on pense à la rapidité relative avec laquelle la simple nature abandonnée à ses propres forces ronge et désintègre les monuments dont l'invulnérabilité paraît la plus certaine aux hommes de chaque temps. Ne serait-ce pas finalement d'époques comme celles-là dont la tradition nous apporte les échos à travers les révélations de l'Écriture sur l'aventure des Babéliens ?

Non décidément, l'homme n'est pas encore assez fort pour se permettre d'affirmer la mort de Dieu et se gargariser de la certitude que Dieu est en lui. N'est-ce pas la

caractéristique même de l'infantilisme que cette prétention sur soi-même dans l'éblouissement de la puissance à travers de premières réalisations ? Et dans l'histoire de l'homme en tant que « créateur et maître de toutes choses », n'est-il pas encore assez évident que nous n'en sommes encore qu'aux toutes premières impressions ?

Non ! bien sûr, l'Eglise a trop de maturité pour suivre la voie des hommes partis dans ce sillage. Sa plus sûre base n'est pas celle de ce premier atterrissage de l'homme au seuil de la divinité, mais bien sa base de départ : « Pierre, tu es pierre; et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » La fidélité à la parole a encore plus à dire, sur le destin de l'homme, et cela en fonction même de ce qu'elle a édifié dans le passé, que les spéculations encore hasardeuses en fonction desquelles l'homme tente de jeter un pont sur l'abîme d'un destin sans Dieu.

Ottawa à l'heure de Moscou!

A quand l'invasion de la Tchéco-Québec ?

L'affaire Rossillon

L'incident Rossillon nous apporte, peut être plus vite qu'on ne pouvait s'y attendre, un exemple de ce qu'il faut craindre du caractère farfelu et insolite de Pierre-Elliott Trudeau. Et ce n'est sans doute là, à moins que Trudeau réussisse à se réformer très rapidement, que le premier d'une série d'incidents qui feront du Canada, en ces prochaines années, un pays drôlement gouverné. En un sens, si nous n'y avons pas tant en jeu et ne risquons d'être ceux qui en souffriront le plus, nous n'aurions pas pu faire mieux, voulant jouer un tour de gavroche à nos « occupants » à la façon des chansonniers français de l'occupation se moquant à leur nez des Allemands sans que ceux-ci n'y comprennent rien, que de leur vendre l'idée sous le couvert de la bonne entente de prendre Pierre-Elliott Trudeau comme premier ministre idéal du Canada. Ils se le sont donné eux-mêmes, dans un esprit de panique à notre égard et dans l'espoir de nous dompter, de « nous faire faire mal »; et autant ils se réjouissent à l'heure actuelle des embêtements qu'il nous cause, autant nous aurons sans doute notre occasion de « jubiler » à quelque tour pendable qu'il ne pourra pas facilement manquer de leur passer, soit dans le domaine international, soit dans le domaine économique.

Nous voilà donc à l'heure de Moscou ! A l'heure où parce que français, il ne sera plus possible à un fonctionnaire de France de venir se promener au Canada, de s'intéresser aux problèmes des Canadiens français, de nouer avec eux des relations amicales et culturelles en vue de provoquer des échanges ou des dons, etc., sans risquer de passer pour un

agitateur, un dangereux provocateur de révolution. L'esprit des accords-cadres que l'on invoque tendrait donc plus à contrôler, à étatiser, les rapports culturels avec la France qu'à les faciliter. C'est proprement ridicule dans le climat nord-américain, et surtout canadien. L'homme qui se faisait autrefois le défenseur éperdu des libertés civiles, devient une fois premier ministre drôlement casse-pied !

Selon certains arguments qu'il a utilisés pour se justifier, je veux bien lui donner raison, si nous envisageons la question dans un esprit européen 19^e siècle. Il est bien sûr que dans le climat de l'Europe, des souverainetés jalousement gardées, des menaces d'invasion armée pour des motifs de conquête territoriale par les voisins, la moindre intrusion d'un ressortissant étranger, à fortiori d'un fonctionnaire d'un gouvernement étranger, prenait tout de suite une allure suspecte. Si bien que les usages diplomatiques voulaient effectivement que seuls les espions fussent de ceux qui se permettaient de telles initiatives sans que les autorités locales, et pour cause, fussent dûment averties de leur passage et de leur mission. Mais, justement, il est particulièrement drôle de voir l'homme « progressiste » de Cité Libre, Pierre-Elliott Trudeau, recourir à ce genre d'existence diplomatique, tout particulièrement en temps de paix et envers un pays ami, en plein continent nord-américain. Car cela ne s'est jamais fait ni au Canada, ni aux Etats-Unis d'ailleurs où l'habitude de la plus totale liberté dans la circulation des hommes prévaut, sauf en temps de guerre. Ottawa serait-il, par hasard, psychologiquement en guerre avec la France ?

Que cela survienne dans le cadre canadien, en fonction des relations entre la France et le Canada français, au seuil du 21^e siècle, par la sensibilité d'un homme canadien-français qui a des gages à donner à ses électeurs anglo-canadiens est, en fait, hautement significatif du contraire de ce que M. Trudeau prétend pouvoir prouver par sa politique intégralement canadienne jusqu'à être anti-québécoise s'il le faut. Cela ne fait qu'illustrer la peur qu'ont les Canadiens anglais que certaines explosions verbales des dernières années ne deviennent des réalités; la panique dans laquelle ils

sont d'avoir même à vraiment tenir, à court terme, les promesses qu'ils ont laissé Trudeau faire en quelque sorte en leur nom au Canada français sur la question linguistique à travers tout le Canada, de ne plus pouvoir simplement tergiverser devant les réalisations en nous amusant avec de belles paroles.

Tout serait si simple, si en toute bonne foi, le Canada anglais acceptait vraiment le fait français et se montrait véritablement disposé à collaborer pour réparer les injustices qu'ils reconnaîtraient avoir commises depuis au moins cent ans de Confédération !

Le bilinguisme officiel au Québec

Ce sont les mêmes peurs, les mêmes paniques chez les Anglo-Canadiens, et le même souci chez le Canadien français de service de ne pas se faire semer en route, que dénote la prise de position de Trudeau sur le bilinguisme au Québec, ratifiée cette fois par Claude Ryan pour d'autres raisons, par son manque de réaction spontanée à un problème dont il n'arrive pas à vivre le sens profond.

Par des grands mots qui espèrent nous impressionner dans le respect que nous avons des principes, on veut nous faire croire qu'il nous est impossible de respecter les droits et privilèges légitimes des Anglo-Canadiens si l'anglais n'est pas mis sur pied d'égalité absolue avec le français dans Québec. Et une fois de plus, la réaction de M. Robarts, c'est-à-dire du Canadien anglais pratique et bien intentionné, nous montre comment nous sommes toujours mieux servis par l'« adversaire » de bonne foi et intelligent que par le Canadien français en poste et sans cesse sensibilisé à donner des gages pour se faire accepter: M. Robarts refuse de s'énerver devant les décisions du Québec sur la langue, et dément Trudeau qui s'inquiète déjà du tort que les gestes du Québec peuvent lui faire dans la poursuite de sa politique de bonne entente !

Or la prise de position de MM. Trudeau et Ryan sur le sujet, qui consiste à vouloir que le français s'établisse au

Québec mais sans mettre en cause la conclusion du rapport Laurendeau-Dunton sur la mise des deux langues sur un pied d'égalité absolue, est totalement irréaliste. Elle procède fondamentalement d'une intellectualisation du problème qui le pose en terme de données inconciliables, contradictoires dans l'état réel des choses. Forcément, au départ, c'est une position théorique-coup-de-chapeau en faveur du français et pratique en faveur de l'anglais.

La fausseté du dilemme auquel on nous accule vient de ce que la proposition relative aux droits des minorités est présentée dans une optique erronée. Il n'est nullement nécessaire que l'une des deux langues soit aussi officielle que l'autre pour que des droits et des privilèges très nets et très spécifiques, et aussi larges qu'on voudra, soient accordés dans l'usage de cette langue. En gens pratiques, les Anglo-Canadiens l'ont toujours reconnu contre nous en refusant systématiquement d'accepter que l'article 133 garantissant l'usage du français fit du Canada un pays bilingue, parce qu'ils ne nous voulaient pas égaux.

Bien sûr, il est vrai que nous leur avons toujours opposé le contraire. Que nous avons toujours soutenu et soutenons encore que dans les circonstances de la rédaction de l'A.A.B.N. et dans la perspective des constitutions antérieures, cet article proclamait le caractère bilingue du Canada et les droits du français à travers tout le pays. Mais s'il eût été rédigé autrement, pour signifier clairement ses limites, dans d'autres perspectives historiques, il aurait pu reconnaître les mêmes droits limités qui nous ont été concédés sans signifier la même extension.

A l'heure actuelle, la différence en tout cela est dans les situations bien plus que dans les textes. Même si l'Ontario se proclamait officiellement bilingue, dans la pleine égalité des droits pour les deux langues comme le veut la Commission Laurendeau-Dunton — ce qu'elle ne fera vraisemblablement pas et qu'il ne faut pas lui demander — la langue d'usage général n'en restera pas moins l'anglais; et le français n'y sera jamais en pratique mis sur un pied d'égalité avec l'anglais. Mais cela n'empêche nullement que les dé-

putés francophones puissent parler le français à l'Assemblée et qu'on y installe un système de traduction simultanée pour qu'il soit compris; que le français puisse être accepté dans les procédures des tribunaux; et que des écoles françaises soient accordées aux francophones. Il suffira alors que la loi accorde ces droits ou que la pratique reconnaisse ces privilèges pour qu'ils existent.

Au Québec, la situation est toute différente. L'anglais tend à y être la langue d'usage la plus courante dans certains secteurs en raison de l'environnement anglophone du continent. Il faudra des lois au Québec pour que le français s'y établisse comme langue d'usage courant tel l'anglais dans l'Ontario. Ces lois devront sans doute être prudentes, mesurées, progressives; mais néanmoins fermes et soutenues. Mais toute loi de ce genre serait discriminatoire si la constitution ou la loi met les deux langues sur un pied d'égalité absolue, ce qui implique la liberté pour chacun en tout temps d'utiliser celle qu'il préfère, quitte à passer par des interprètes pour respecter les droits de l'autre à ne pas comprendre. Cela devient donc un drôle de truc que de nous vendre « le principe du bilinguisme officiel » pour sauver les droits de nos minorités, alors que cela n'est pas nécessaire; tandis qu'en même temps nous obligeant à l'accepter au Québec ce principe du bilinguisme jettera l'interdit sur une action québécoise favorable au français sous prétexte de violation des droits de la minorité, dans un cadre où d'ores et déjà la minorité anglophone jouit de privilèges incomparablement plus considérables que le français nulle part ailleurs d'ici probablement plusieurs années si jamais.

L'argument de Trudeau selon lequel il faut viser à accroître les droits et privilèges des francophones en dehors du Québec afin de les amener au niveau de ceux qui sont accordés à la minorité du Québec, non pas réduire ces derniers, est un argument complètement fallacieux et qui manque l'objectif réel. Car nulle part il n'est question de faire du français, dans les autres provinces, une langue d'usage aussi courant chez elles que l'anglais dans Québec. Ce ne serait d'ailleurs pas possible.

Essentiellement, ne l'oublions pas, la reconnaissance du bilinguisme officiel, que nous avons incessamment réclamé au niveau fédéral canadien, n'est pas avant tout une question d'usage du français — puisque les conditions de cet usage qu'il facilite peuvent être établies autrement. C'est avant tout une question de dignité, de reconnaissance de l'égalité des deux sociétés, et de leur droit à une participation égale dans la gouverne du pays. Cette égalité, nous ne l'avons jamais réclamée sur le plan des droits provinciaux — ou nous ne parlons que des droits des minorités, non pas des droits des deux « sociétés » — pour la bonne et simple raison que sauf en Acadie, elle est irréaliste et impraticable.

Dans le cadre provincial, au contraire, nous ne contestons pas que l'Ontario soit et doive rester anglais, pourvu qu'il reconnaisse pleinement les droits de la minorité française, et même des privilèges en vertu de sa place dans l'ensemble de l'association canadienne. **MAIS IL FAUT QUE LE QUEBEC DEVIENNE FRANCAIS EXACTEMENT COMME L'ONTARIO RESTE ANGLAIS.** Et en pratique, il n'est pas dit **que cela puisse se réaliser par les mêmes moyens. C'EST L'OBJECTIF, C'EST LA POLITIQUE QUI DOIVENT ETRE SEMBLABLES, EGAUX; après quoi chacun doit prendre, selon ses circonstances propres, les moyens de sa politique. AU QUEBEC, L'ORDRE DES MOYENS INTERDIT FORMELLEMENT LA PROCLAMATION DU BILINGUISME OFFICIEL.**

François-Albert Angers

GRAND SPÉCIAL

A l'occasion de Noël et du Nouvel An,

nous suggérons à tous nos abonnés

de nous trouver d'autres lecteurs

parmi leurs amis,

leurs parents, leurs associés,

leurs clients, etc.

Donnez-leur en cadeau :

L'ACTION NATIONALE,

au prix spécial de \$5. l'abonnement d'un an

(de janvier 1969 à janvier 1970).

Offre très spéciale,

inférieure au prix coûtant.

Plus de 1,000 pages par des experts

et des penseurs

sur l'actualité au Canada français.

Nos annonceurs participent à la vie de la revue...
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales	Opticiens d'Ordonnance
Assurance-vie	Papeterie
Automobile	Photographie
Banques	Placements
Editions	Pompes à eau
Imprimerie	Quincaillerie
Librairie	Tondeuses
Magasins à rayons	

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Alliance Mutuelle-vie	La Saint-Maurice
Banque Canadienne Nationale	La Sauvegarde
Banque Provinciale du Canada	La Solidarité
Brochu, T.	Lauzier, papetier
	L'Economie
Canadienne Mercantile	Lebeau, G.
Canadienne Nationale	
Chevrier, Normand	Marchand, Sarto
	Meunier, John
Distilleries Melchers Ltée	Michon
Dorais, Jean-Louis	Molson
Dubé, Oscar & Cie Inc.	
Dupuis Frères	Pilon, librairie
	Pomponnette
Etco Photo Color Ltée	
Faucher, Maurice-L.	Robillard, Michel
Faucher & Fils	Roy, Edouard
Fides	
Générale de Commerce	Séguin, Paul-Emile
Groupe Commerce	Splendide (brassière)
Houde, G.-E.	
	Thérien Frères
Jetté, J.-W.	
Justin	U. A. P.
La Familiale	
Langlois, Thomas	Viau, Lucien
Lanthier, Roger	Victory (Convoyeurs)

60 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC

\$31 MILLIONS DE PRIMES SOUS-
CRITES ANNUELLEMENT

\$57 MILLIONS D'ACTIF

+ 570 EMPLOYÉS

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANA-
DIEN FRANÇAIS ET LE GROUPE LE
PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC.

Les Compagnies d'Assurance

**GÉNÉRALE DE COMMERCE
CANADIENNE MERCANTILE
CANADIENNE NATIONALE**

Siège social St-Hyacinthe, Qué.

GROUPE



Commerce

ASSURANCES GÉNÉRALES

MAURICE-L. FAUCHER,
V.A., C.C.S.

Courtier d'assurances
1475, rue Saint-Clément
Montréal 4
Tél. : 255-5298 ou 256-0585

Consultez

ROGER LANTHIER

à

671-4828

671-1953

ASSURANCES-VIE

HOMMAGES
DE

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

Alliance
l'essentiel d'abord
compagnie mutuelle d'assurance-vie

Lionel Groulx
POUR BÂTIR

Un volume de 216 pages

En vente à l'Action nationale à \$2.00



- ASSURANCE-VIE
- ASSURANCE COLLECTIVE
- RENTES VIAGÈRES
- CAISSE DE RETRAITE

L'Économie Mutuelle d'Assistance suit le rythme de plus en plus accéléré de l'évolution du Québec. Elle est consciente du rôle qu'elle doit jouer dans l'économie du Canada français, c'est pourquoi ses plans sont réellement adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal

845-3291

Montréal - Québec - Joliette - Saint-Jean - Sherbrooke - Ottawa

LAISSEREZ-VOUS



D'UN HOMME RESPONSABLE?

ÊTRE HOMME C'EST PRÉCISÉMENT ÊTRE RESPONSABLE

(Saint-Ezupéry)

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

*qui sème chez soi,
récolte pour soi*

AUTOMOBILES

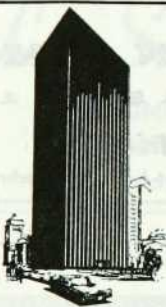
G. LEBEAU Ltée
 Rembourseur
 Housses, Vitres, Capotes
 5940, rue Papineau, Mtl.
 273-8861

**FAUCHER & FILS
 LIMITÉE**
 2055, boulevard Pie IX
 Montréal — 524-7557



WAA

BANQUES



L'édifice BCN, notre nouveau siège social, couronnement d'un siècle de participation active à l'élan économique du pays.



Banque Canadienne Nationale
la banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

Hommage de la



banque provinciale

Lionel Groulx

Louis Riel et les événements de la
 Rivière-Rouge, 1869-1870
 Une brochure de 25 pages
 En vente à l'Action nationale à \$0.25

EDITIONS

vient de paraître aux Éditions **FIDES**

Le 38^e volume de

L'HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
LA GUERRE DE 1939-1945

Ernest Lapointe
 PAR ROBERT RUMILLY

Le premier d'une série de quatre volumes sur le Québec face à la guerre.
 Le parachèvement d'une oeuvre historique monumentale.

Index 318 pages \$4.00

FIDES

En vente dans toutes les librairies
 245 est, boulevard Dorchester, Mtl, *861-9621
 Métro : Champ-de-Mars

IMPRIMERIE



388-5781 8125, rue Saint-Laurent
 Montréal 11, Qué.

LIBRAIRIES

F. PILON INC.
 Fournitures de bureau

**MAGASINS À
 RAYONS**

Dupuis & Frères

**OPTICIEN
 D'ORDONNANCES**

NORMAND CHEVRIER
 10 - 12 A.M. — 2 - 6 P.M.
 Le soir, lun. mer. et ven. 7 - 9 P.M.
 537 Cherrier, Montréal
 Tél. Bureau 845-2673
 Rés. : 334-5832

PAPETERIE

THOMAS LANGLOIS

Président

Papeterie Lauzier Limitée

9550, boul. Ray-Lawson

Ville d'Anjou, Montréal 5

352-9940

PHOTOGRAPHIE

Roméo W. Côté, président

ETCO PHOTO COLOR LTÉE

Service complet de développement et
impression des films NOIR & BLANC
ET COULEUR.

Pour qualité et satisfaction garanties,
insistez toujours pour notre service
auprès de votre marchand.

2345, rue Lapierre, LaSalle, Qué.

Tél. : 366-2870

PLACEMENTS

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

925, Chemin St-Louis
Québec, 527-2518

Albert Boulet
527-8222

POMPES À EAU

Pour Achat ou Réparation
de toutes les marques de
POMPES ET FILTRES

45 ans d'expérience à votre service

JOHN MEUNIER INC.

12047, Laurentien Tél. : 334-7230

Notre "incompétence" explique-t-elle l'infériorité
économique du Canada-français ?

Il y a quelques années, François-Albert Angers a répondu à cette
question dans une brochure dont nous retrouvons quelques exem-
plaires

et ce texte reste d'une extraordinaire actualité

LE CULTE DE L'INCOMPÉTENCE

par FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

\$0.50 à l'Action Nationale, C.P. 189, St. N., Montréal

QUINCAILLERIE**EDOUARD ROY & FILS LTÉE**Quincaillerie en gros
exclusivement4115 est, rue Ontario, Montréal 4
Tél. : 524-7541**TONDEUSES**

Téléphone : 695-5500

T. BROCHUSpécialiste en équipement pour
terrains de golfDistributeur de la Tondeuse
"RANSOMES"

151, rue Cartier Pointe-Claire

LES AMIS DE LA REVUE**JEAN-LOUIS DORAIS, avocat**
57 ouest, rue Saint-Jacques
845-1336**LA BRASSIÈRE SPLENDIDE INC.**
3580, rue Masson
727-8210 — 727-8236**CONVOYEURS ET MACHINES
VICTORY INC.**
250, rue Rose de Lima 933-1138**J. W. JETTÉ LTÉE, chauffage**
360 est, rue Rachel 849-4107**JUSTIN COFFRES-FORTS LTÉE**
976 ouest, rue St-Paul 374-0340**MONTRÉAL OXYGÈNE INC.**
4890, 5e ave, Rosemont 527-3656
Geo.-E. Houde, président**ABONNEZ
UN AMI****PHARMACIE MICHON**
1361 est, rue Mont-Royal
521-3659**POMPONNETTE INC.**
J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine**MICHEL ROBILLARD, Notaire**
934 est, rue Ste-Catherine
849-9663**PAUL-ÉMILE SÉGUIN, Notaire**
6726, rue St-Hubert 271-8739**LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS**
comptables agréés
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251**SOUSCRIVEZ COMME "AMIS DE LA REVUE"**

Nous accusons réception des ouvrages suivants :

- St-Denys J. Duchesnay et Rolland Dumais** — Les mammifères de mon pays — Les Editions de l'Homme, 1130 est, rue de La Gauchetière, Montréal 132, 108 pages, 1968. \$2.00
- Jean-Claude Dussault** — La civilisation du plaisir — (Cahiers de Cité Libre) — Les Editions du Jour, 3411, rue Saint-Denis, Montréal 130, 134 pages, 1968. \$2.00
- D. M. Parisien** — Le charme féminin — Les Editions de l'homme, 1130 est, rue de La Gauchetière, Montréal 132, 141 pages, 1968. \$2.00
- André Beaulieu, Jean-Charles Bonenfant et Jean Hamelin** — Répertoire des publications gouvernementales du Québec de 1867 à 1964 — L'Imprimeur de la Reine, Hôtel du Gouvernement, Québec, 554 pages, 1968. \$5.00
- Roger-J. Bédard** — L'affaire du Labrador — Les Editions du Jour, 3411, rue Saint-Denis, Montréal (130), 116 pages, 1968. \$2.00
- Gilles Marsolais** — Le cinéma canadien — Les Editions du Jour, 3411, rue Saint-Denis, Montréal (130), 160 pages, 1968. \$2.50
- Docteur Serge Mongeau et Renée Cloutier** — L'avortement — Les Editions du Jour, 3411, rue Saint-Denis, Montréal (130), 173 pages, 1968. \$2.00
- Charles Lambert et Roméo Bouchard** — Deux prêtres en colère — Les Editions du Jour, 3411, rue St-Denis, Montréal (130), 200 pages, 1968. \$2.00
- Henri-Paul Bergeron** — L'Art et l'intuition intellectuelle — Les Editions Fides, 245 est, boulevard Dorchester, Montréal (129), 140 pages, 1968.
- Robert de Roquebrune** — Cherchant mes souvenirs (1911-1940) — Les Editions Fides, 245 est, boulevard Dorchester, Montréal (129), 243 pages, 1968.
- Congrès des Religieuses de Montréal, 1968** — La religieuse dans la cité — Les Editions Fides, 245 est, boulevard Dorchester, Montréal (129), 319 pages, 1968. \$3.00
- Paul-Emile Roy, c.s.c.** — Libres dans la foi — Religieux et religieuses dans un monde en transformation — Les Editions Fides, 245 est, boulevard Dorchester, Montréal (129), 88 pages, 1968. \$1.25

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST — ROSAIRE MORIN

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou
235 est, boul. Dorchester, ch. 504. Tél. de 2 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, l'INDEX ANALYTIQUE de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE-PRÉSIDENT : M. Dominique Beaudin

2e VICE-PRÉSIDENTE : Mme Julia Richer

SECRÉTAIRE : M. Théophile Bertrand

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. René Chaloult, C.-E. Couture, Richard Arès, S.J., Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaëtan Legault, Mario Dumesnil, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Thomas Bertrand, Rosaire Marin, Jean Marcel.

Où trouver L'Action Nationale?

À MONTRÉAL : Fides, 245 est, boul. Dorchester
Librairie Déom, 1247, rue St-Denis
Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie Tranquille, 67 ouest, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie de l'Action Sociale Catholique,
place Jean-Talon

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



Lt. Col. Sarto Marchand,
E.D., A.D.

président de

LA FONDATION
MELCHERS LTÉE

LES DISTILLERIES
MELCHERS LTÉE

président ex-officio du
CONSEIL D'EXPANSION
ÉCONOMIQUE INC.

"Nous sommes convaincus qu'au Québec le succès en affaires n'est pas conditionnel aux compromis et à l'anonymat : c'est vrai aujourd'hui, et demain, ce sera encore plus évident."

Hommage de

LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898